



2011

**Rapport d'activité
des services de l'Etat
en Loire Atlantique**



A mon arrivée dans le département de la Loire-Atlantique, c'est avec plaisir que je vous adresse le rapport d'activité des services de l'Etat en Loire-Atlantique.

Il illustre la diversité de nos interventions.

Du soutien aux projets innovants et structurants, à la protection des populations, l'État est présent sur les territoires. Dans ce cadre, l'action conduite par les services de la préfecture, des directions régionales et départementales pour la mise en oeuvre des politiques publiques nécessite une bonne coopération entre les différents partenaires. C'est me semble-t-il, la condition qui nous permettra de mener à bien les politiques engagées au service de nos concitoyens.

Le bilan de l'année 2011 est à cet égard révélateur d'un partenariat efficace qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

Christian de LAVERNÉE



1

**REDUIRE LES
RISQUES SUR LES
PERSONNES ET LES
BIENS**

2

**ACCOMPAGNER LE
DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL POUR
L'EMPLOI**

3

**ASSURER LE
CARACTERE
DURABLE DU
DEVELOPPEMENT**

4

**MODERNISER LE
SERVICE PUBLIC
POUR LES
USAGERS ET LES
COLLECTIVITES**

1

REDUIRE LES RISQUES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

**La mise en oeuvre des politiques de
sécurité publique**

**La prévention des risques naturels et
technologiques**

La préservation de la cohésion sociale

LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE SECURITE

Les services de l'État ont renforcé en 2011 leur mobilisation au service des habitants de la Loire-Atlantique, tant en matière de sécurité publique que de sécurité routière et de sécurité civile.

Le maintien de la sécurité

L'évolution de la délinquance générale

Les crimes et délits constatés en Loire-Atlantique par l'ensemble des services ont connu en 2011 une baisse de 1,47 % par rapport à la même période en 2010. La délinquance de proximité, qui contribue le plus au sentiment d'insécurité, a reculé en 2011 de 8,2 %. Sur ces 10 dernières années, les crimes et délits constatés en Loire-Atlantique par l'ensemble des services de police et de gendarmerie nationales ont baissé de 17,34 %. Sur cette même période, la délinquance de proximité enregistre une baisse de 41,25 %. Les principaux indicateurs de la délinquance générale sont en revanche en hausse pour l'année 2011.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Elle ont augmenté de 8,80% en 2011 par rapport à 2010 ; le taux d'élucidation de ces infractions est en très légère baisse (- 0,5 point) par rapport à 2010 (66,64% en 2011 contre 67,14% en 2010).



Pour un taux national de 7,43 faits pour 1000 habitants, le département, avec un taux de 5,98, se place au 36ème rang sur 96 départements métropolitains.

Contrairement à la même période de l'année précédente, l'augmentation du nombre d'AVIP est principalement la conséquence de l'accroissement simultané du nombre de violences crapuleuses et non crapuleuses. Entre 2009 et 2010, seules les violences non crapuleuses étaient en hausse.

Les atteintes aux biens

Elles comprennent tous les types de vols (vols simples, vols avec violences, vols sans violence, vols avec armes, vols sans armes, cambriolages) et les destructions et dégradations. Elles ont baissé de 7,22% en 2011. Le taux d'élucidation de ces infractions est de 15,06%, en légère hausse par rapport à 2010. Le département se place au 20ème rang sur 96 départements métropolitains. La très forte baisse des vols liés à l'automobile (-12,32%) et aux deux roues à moteur (-20,32%) est à noter.

Les escroqueries et infractions économiques et financières

Elles ont augmenté de 16,61% par rapport à 2010 et le taux d'élucidation de ces infractions est de 51,22%. Pour un taux national de 5,56 faits pour 1000 habitants, le département, avec un taux de 5,17, se place au 40ème rang sur 96 départements métropolitains.

Cet indicateur était initialement assujéti à la prise systématique de plaintes pour les escroqueries par cartes bancaires quels que soient le montant et les circonstances. Le Garde des Sceaux a rappelé au mois d'août 2011 que le dépôt de plainte n'est pas légalement obligatoire en cas de fraude à la carte bancaire : la banque est tenue de rembourser les sommes indûment retirées de leur compte sans exiger de plainte. Une campagne d'information a également été mise en place pour sensibiliser la population aux risques d'escroquerie par internet.



Les stratégies mises en place

Les infractions révélées par l'action des services

Les infractions révélées par l'action des services, résultat des initiatives des forces de l'ordre, ont augmenté de 8,14 % en 2011 (6273 en 2011 contre 5801 en 2010). La mobilisation des services de police et de gendarmerie a particulièrement porté sur le trafic et la revente sans usage de stupéfiants (+33,33%), les infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (+ 19,98 %) et les faux documents concernant la circulation de véhicules (+40%).

Les violences volontaires

En 2011, l'activité des services s'est intensifiée, avec une hausse des infractions révélées par leur action. Ainsi les infractions pour port d'armes prohibés révélées par l'action des services ont augmenté de 37,93%). La lutte engagée en 2011 contre ces infractions sera poursuivie en 2012 et une baisse significative sera recherchée afin de faire diminuer les coups et blessures volontaires, les menaces, les violences volontaires avec armes, les vols avec armes blanches.

L'année 2011 a en effet été marquée par une hausse des violences physiques crapuleuses de 10,49% par rapport à la même période en 2010 (915 en 2011 contre 829 en 2010). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de vols avec violence et les vols avec armes blanches (111 faits en 2011 contre 91 faits en 2010). Les violences non crapuleuses ont également augmenté de 7,97% en 2011 (4 769 faits en 2011 contre 4 417 faits en 2010). Ce sont les coups et blessures volontaires (+6,19%) qui expliquent en grande partie cette hausse. Le nombre de violences, de mauvais traitements et d'abandons d'enfants (+15,57%) et de violences à dépositaire de l'autorité

(+12,30%) sont deux autres composantes essentielles des violences non crapuleuses qui ont augmenté en 2011. La forte hausse des violences à dépositaire de l'autorité est particulièrement alarmante : 639 faits en 2011, soit près de deux faits commis par jour (à l'encontre de policiers, gendarmes, pompiers, agents des sociétés de transport, des bailleurs...).

Les véhicules incendiés

Afin d'enrayer l'augmentation de ce type de violences urbaines, une cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles (CLIVA) a été créée en 2010. L'ensemble des actions menées et la contribution de la police technique et scientifique ont donné des résultats significatifs. Le nombre de véhicules incendiés dans le département a baissé de 29,73% en 2011 (671 en 2011 contre 955 en 2010). Ce chiffre concerne la zone police, la zone gendarmerie n'étant pas touchée par ce phénomène. Les circonscriptions de sécurité publique de Nantes et Saint-Nazaire ont enregistré une baisse respective de 27,58% et 58,75%.

Les vols par effraction

Les vols par effraction de résidences principales et secondaires ont connu une hausse de 11,45% en 2011 (3 844 faits en 2011 contre 3 449 en 2010). Pour un taux national de 3,43 faits pour 1000 habitants, le département, avec un taux de 3,06, se place au 36ème rang sur 96 départements métropolitains. En 2011, plusieurs actions ont été conduites pour enrayer la hausse des cambriolages ; une convention entre la gendarmerie et la chambre professionnelle des agents généraux d'assurance Agea 44 a ainsi été conclue pour inciter la population à mieux répertorier les objets et matériels de valeur.

En 2012, une baisse de ces cambriolages sera recherchée par le travail de la cellule anti-cambriolages police-gendarmerie, le recours systématique à la police technique et scientifique, le développement de la vidéo protection, la reconduction de l'opération « tranquillité vacances » et la lutte contre le recel dont le développement sur internet est notable. Les vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers ont connu une baisse de 5,47% en 2011 (1 728 faits en 2011 contre 1 828 en 2010). Le taux d'élucidation de ces infractions est de 13,25%. Le département se place au 13ème rang sur 96 départements métropolitains.

La lutte contre la fraude

Sous l'égide de la préfecture et des autorités judiciaires, le comité opérationnel département anti-fraudes (CODAF),

créé en 2010, a poursuivi sa montée en charge, mobilisant services de l'État et organismes de sécurité sociale.

La lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière fait l'objet d'une attention permanente des services de l'État. L'évolution de l'accidentologie à la fin de l'année 2011 montre que cette mobilisation ne doit pas être relâchée.

L'accidentologie en Loire-Atlantique en 2011

A compter de 2011, l'Observatoire départemental de sécurité routière s'est vu confier par le préfet la totalité des productions statistiques d'accidentalité départementale, y compris les remontées hebdomadaires vers le ministère de l'Intérieur. Les résultats globaux de 2011 sont restés favorables toute l'année, mais la seconde quinzaine de décembre a été catastrophique, avec 7 tués en 8 jours. L'année 2011 se termine avec une mortalité inférieure à celle de 2010 (76 tués contre 78), mais le début d'année laissait espérer beaucoup mieux.

L'alcool constitue un fléau majeur de l'accidentalité départementale : en 2011, le département enregistre 30 tués avec présence d'alcool, sur les 76 recensés (soit 40%), avec un taux moyen d'alcoolémie de 1,67 g/l, soit plus de 2 fois le seuil du délit. La mortalité en deux-roues motorisés de plus de 50 cm³ est en hausse de 60 % par rapport à 2010, alors que cette hausse n'est que de 10% en France métropolitaine. On constate également une hausse du nombre de jeunes de moins de 25 ans décédés sur les routes, soit 23 personnes contre 18 en 2010. Enfin, l'augmentation des infractions relevées par les radars fixes en 2011 (115 596) par rapport à 2010 (près de 9 %) est préoccupante.

Les actions des services de l'État

Les contrôles d'alcoolémie

De décembre 2010 à novembre 2011, les forces de l'ordre ont effectué 197 031 dépistages d'alcoolémie, dont 8834 étaient positifs, soit 4,48%, contre 176 566 sur les douze mois précédents dont 8814 étaient positifs, soit 4,46%. Le nombre de conduite sans permis de conduire a baissé de 5,32% (1514 en 2011 contre 1599 en 2010).

Les procès verbaux établis pour excès de vitesse

De décembre 2010 à novembre 2011, 67 857 excès de vitesse ont été verbalisés par les forces de l'ordre contre 67438 sur les douze mois précédents, soit + 0,42%. Le nombre de grands excès de vitesse est stable (257 en 2011

	2010	2011	Évolution
Délinquance générale	70118	69088	-1,47%
Délinquance de proximité	34065	31281	-8,20%
Indicateurs permanents			
atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	6900	7507	8,80%
atteintes aux biens (AAB)	50048	46436	-7,22%
escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	5564	6488	16,61%
Indicateurs ciblés d'évolution de la délinquance			
Violences physiques crapuleuses	829	916	10,49%
Cambriolages de résidences principales et secondaires	3449	3844	11,45%
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	1828	1728	-5,47%

contre 259 en 2010). Il faut noter que le nombre d'infractions pour excès de vitesse s'est fortement dégradé au cours du 4ème trimestre 2011.

Les radars

Suite à la Commission interministérielle de sécurité routière de mai 2011, la DDTM a été force de proposition auprès du préfet pour la localisation des radars pédagogiques, et plus généralement du nouveau programme d'implantation des équipements de contrôle automatisé. 115 596 infractions à la vitesse ont été constatées en 2011 par les radars fixes contre 106 199 en 2010, soit +8,8 %. Les infractions dont la vitesse était inférieure à 20km/h au dessus de la vitesse autorisée représentent 93 % des infractions constatées.

14949 infractions aux radars fixes feux rouges ont par ailleurs été relevées en 2011.



Un programme de déploiement de nouveaux radars est prévu en 2012, couvrant l'ensemble du champ des infractions. Outre le déploiement de

nouveaux radars fixes et pédagogiques, sont prévus l'installation d'un radar passage à niveau, de quatre radars discriminants et d'un radar tronçon. La répression des infractions au code de la route sera renforcée en 2012 avec les nouvelles mesures du décret du 4 janvier 2012, la première d'entre elle visant à dissuader les excès de vitesse en interdisant l'utilisation d'avertisseurs de radars, les autres étant destinées :

- à renforcer la vigilance au volant par l'aggravation des sanctions en cas d'usage du téléphone (pour le département, cette infraction est en hausse de 14,19 %, soit 3083 infractions contre 2700 en 2010);
- à sécuriser l'usage des deux-roues motorisées en les rendant plus visibles;
- à augmenter la sécurité des personnes intervenant sur la route en sanctionnant plus sévèrement le non respect de la bande d'arrêt d'urgence.

Le renforcement de la sécurité des transports et des déplacements

Les activités liées à l'homologation des véhicules et à la surveillance des organismes et centres (véhicules légers et poids lourds) ont été renforcées en Loire-Atlantique, ainsi que les activités liées au contrôle des transports routiers. Sur 2221 véhicules de transport de marchandises contrôlés en 2011, seuls 229 se sont révélés être en infraction.

L'amélioration de la gestion des crises

Une planification qui se poursuit

L'élaboration des plans de secours se poursuit activement. Les groupes de travail réunis à plusieurs reprises ont permis de finaliser plusieurs plans majeurs qui seront validés en 2012 : dispositions générales du plan ORSEC, dispositif ORSEC spécifique alerte des crues et plans destinés à faire face à une catastrophe industrielle majeure ; ainsi le travail accompli autour de l'entreprise Titanobel tout au long de l'année 2011 et après la consultation du public début 2012 doit permettre une toute prochaine finalisation du plan correspondant. Le travail de planification s'est également poursuivi dans le domaine de la sûreté : sûreté portuaire, sûreté aéroportuaire mais aussi sûreté des activités d'importance vitale pour les installations les plus sensibles.

Des exercices destinés à mieux se former pour gérer les crises

Les exercices de sécurité sont notamment destinés à tester les plans de secours existants et à renforcer la coordination inter services. Même s'ils génèrent parfois des contraintes importantes pour la population, les entreprises ou les collectivités, ils demeurent un outil indispensable d'entraînement et de sensibilisation.

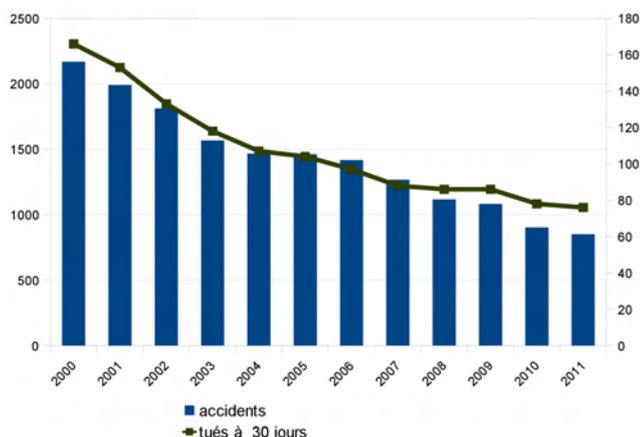
Exercice zonal de crue de la Loire

Un exercice de niveau zonal s'est déroulé les 16 et 17 mai 2011. Pendant ces deux jours, l'exercice a permis de vérifier les capacités d'organisation et d'anticipation des départements situés le long de la Loire, susceptibles de subir les effets d'une crue majeure. Réalisé de manière thématique, cet exercice avait pour objectif de renforcer les liens entre les principales collectivités concernées et les grands opérateurs de réseaux, sous l'égide des services de l'État.

Exercice risque industriel autour de la centrale EDF de Cordemais

Le 10 décembre 2011, une simulation d'un incendie dans un bac de pétrole de la centrale thermique de Cordemais était organisée par la préfecture avec la participation des services de l'État, des services de secours, de la commune et de l'industriel. Cet exercice a permis de vérifier la réactivité des services pour mettre en place les structures de commandement nécessaires pour piloter une crise majeure.

Le travail réalisé a permis également d'établir la programmation de la mise à jour du plan particulier d'intervention (PPI). Ont également été testés l'alerte, l'engagement des moyens de secours et la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) de Cordemais.



Exercice aéroport Nantes Atlantique (Bouguenais)

Au cours de la journée du 6 décembre 2011, l'État, en lien étroit avec le gestionnaire et les opérateurs de l'aéroport Nantes Atlantique, a réalisé un exercice de sécurité civile ciblé sur les questions de communication. Cet exercice prolonge l'exercice réalisé le 7 octobre 2010 qui mettait en œuvre le plan de sécurité de l'aéroport. Des professionnels de la communication ont simulé les journalistes auxquels devaient répondre la préfecture et l'exploitant.

Exercice risque industriel autour de l'entreprise Titanobel

Le 15 décembre 2011, une simulation d'explosion dans les bâtiments de la société Titanobel (Riaillé), où sont stockés des produits explosifs, était organisée par la préfecture, avec la participation des services de l'État, des services de secours, des collectivités concernées (notamment la commune), de l'industriel et de la population. Au cours de cet exercice, qui a permis de vérifier le travail réalisé pour finaliser le PPI du site, ont été testés l'alerte, la coupure des axes de circulation et la mise en place de déviations, l'engagement des moyens de secours, la mise en œuvre du PCS de Riaillé. L'ensemble des habitants de la commune concernés par le périmètre de sécurité de cette entreprise ont été associés.

Des crises réelles à gérer

L'année 2011 s'est caractérisée par une relative accalmie au niveau des crises majeures, même si les services de secours, les forces de l'ordre, les opérateurs de réseaux, les collectivités territoriales ont été sollicités à plusieurs reprises par les services de l'État, notamment en décembre 2011. Afin de gérer la crise liée à la tempête Joachim, le centre opérationnel départemental (COD), structure inter-services de gestion de crise, a en effet été activé dans la nuit du 15 au 16 décembre 2011, pour coordonner, sous l'autorité du préfet, l'action des secours.

Au total, si aucune commune n'a été impactée de manière importante, les services de secours et les gestionnaires de voiries sont intervenus à plusieurs dizaines de reprises pour rétablir les voies de circulation ou renforcer des structures fragilisées par la tempête.

L'encadrement des pratiques sportives touristiques sur le littoral

Des actions sont régulièrement mises en œuvre pour sécuriser les activités sportives touristiques sur le littoral de la Loire Atlantique. La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) est chargée d'assurer la sécurité des pratiques sportives. Le développement de nouveaux sports sur le littoral nécessite une vigilance particulière pour protéger l'ensemble des usagers pratiquants ou non. Aucun accident grave n'est à déplorer dans le cadre des activités organisées en 2011.

Le code du sport prévoit que :

- les établissements où sont pratiquées une ou plusieurs activités physiques ou sportives déclarent leur activité à la DDCS (article L. 322-3) ;
- tout propriétaire d'un équipement sportif est tenu d'en faire la déclaration à la DDCS (article L. 312-2) ;
- les personnes exerçant contre rémunération une ou des activités physiques ou sportives doivent déclarer leur activité à la DDCS (article L. 212-11), qui leur délivre une carte professionnelle.

Le conseil aux collectivités locales

Quelques communes ont sollicité des conseils sur le sujet complexe des conflits d'usage concernant les sites de pratique et/ou la sécurisation de certaines activités. Ainsi, la commune de Saint-Brévin a modifié son plan de zonage pour y intégrer la pratique du kitesurf. Une même réflexion est en cours sur la commune d'Assérac, pour le site de Pont-Mahé.

La commune de Saint-Michel-Chef-Chef a dû faire face à un conflit d'usage entre des pratiquants du vol libre et les usagers de la plage située au pied de la zone de décollage. Le règlement de police a été adapté avec l'appui technique des services de l'État. Les conseils généraux sont chargés par le code du sport de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. La DDCS, qui participe à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), a en charge l'aspect réglementaire et sécuritaire des structures qui animent ces différents sites. Tout est mis en œuvre afin que ces dernières soient irréprochables d'un point de vue administratif et dans leurs actions pédagogiques. Cela se traduit par des visites plus fréquentes et des exigences plus marquées.

Le contrôle des établissements d'activité physique ou sportive

En 2011, les établissements d'activité physique ou sportive (APS), qui font l'objet de contrôles ciblés sur certaines activités, ont été particulièrement suivis :

Les piscines et baignades

Six piscines ont été contrôlées en 2011. Un travail d'accompagnement des gestionnaires de piscine, notamment pour l'élaboration des plans d'organisation de la surveillance et des secours (POSS), a également été effectué tout au long de l'année.

Les centres nautiques

Huit centres nautiques ont été évalués ; ont été recherchés les manquements aux obligations générales des établissements d'APS (déclaration, carte professionnelle des éducateurs, souscription d'un contrat d'assurance, affichage des documents réglementaires), et de façon plus spécifiques les éventuels manquements aux garanties d'hygiène et de sécurité définies par le code du sport, spécifiquement sur l'activité voile et l'activité canoë kayak.

Sont également recherchés les défauts de suivi des brassières de sécurité, les manquements aux règles relatives aux matériels de secours définis par la réglementation maritime et au stockage des produits (réparation, carburant). Le 7 avril 2011 à Saint-Nazaire, la

DDCS a organisé, en association avec le Comité départemental de voile, la DDTM et l'Inspection d'académie, une réunion en direction des centres nautiques du littoral dans le but de leur rappeler les règlements applicables pour leur activité. Une vingtaine de structures y a participé.

Les sports mécaniques

Après avoir contrôlé en 2010 toutes les pistes de karting loisir, la priorité en 2011 a été de se centrer sur les activités pratiquées par les accueils collectifs de mineurs. Les structures associatives et privées de sports mécaniques susceptibles de recevoir des accueils collectifs de mineurs ont été revues, soit 7 au total. Des contre visites ont été nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre immédiate des prescriptions de sécurité.

La certification des maîtres nageurs et des sauveteurs

La DDCS organise l'examen du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). En 2011, 106 diplômes du BNSSA ont été délivrés, ce qui a permis aux collectivités locales de recruter les sauveteurs dont elles ont besoin pour organiser la surveillance de leurs plages pendant la saison estivale. En outre, la DDCS organise l'examen de recyclage des Maîtres nageurs sauveteurs (MNS), qui ont davantage vocation à surveiller les baignades d'accès payant. Les MNS doivent se recycler tous les 5 ans pour attester du maintien de leur compétence. En 2011, 82 MNS dans le département ont obtenu leur autorisation d'exercer pour 5 ans.

LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La prévention des risques naturels

Les risques d'inondation

Le département est particulièrement concerné par les risques d'inondations, qu'il s'agisse des crues de la Loire (débordement du fleuve ou rupture de digues) ou des submersions marines auxquelles les côtes basses et l'estuaire de la Loire sont particulièrement exposés, comme la tempête Xynthia l'a rappelé en 2010. L'État a mené plusieurs actions structurantes afin d'améliorer la prévention de ces risques.

L'élaboration des PPRi

Les plans de prévention des risques d'inondations (PPRi) permettent d'améliorer la prise en compte des inondations dans l'urbanisation et le développement des territoires. Leur élaboration s'est poursuivie en 2011. Ainsi, les études et la concertation sur le PPRi de Nantes se sont poursuivies, avec en particulier une réunion du comité de pilotage. Au vu des impératifs du développement durable et de la sécurité publique, ce PPRi a pris en compte la restauration du lit de la Loire et l'élévation du niveau de la mer. Cette nouvelle ligne d'eau a fait l'objet d'une cartographie caractérisant les niveaux d'aléas, en cohérence avec les dispositions du SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

De même, sur le littoral, les travaux régionaux ont permis de stabiliser la méthodologie nationale d'évaluation de l'aléa « submersion marine » et de poursuivre les études techniques, qui devraient aboutir en 2012 et former la base des futurs plans de préventions des risques littoraux (PPRL), sur la base d'entités hydrosédimentaires cohérentes. Deux PPRL, prescrits le 14 février 2011, ont d'ores et déjà été jugés prioritaires au regard des zones submergées et des dégâts occasionnés par la tempête Xynthia. Le PPRL « Presqu'île Guérandaise - Saint Nazaire » concernant 8 communes et le PPRL « Baie de Bourgneuf Nord » concernant 4 communes.

Dans le contexte particulier de l'estuaire de la Loire, une étude des submersions marines a été lancée afin de mieux appréhender les aléas inondations de cette partie de la Loire.

Le renforcement du contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques

Les services de l'État ont réalisé 36 visites d'inspection sur des digues et barrages dans la région, dont 7 en Loire-Atlantique, notamment la levée de la Divatte et la digue du marais salant de Guérande, ou encore les barrages de Vioreau et de La Vallée-Mabille.

L'organisation d'un cadre partenarial de soutien et de financement de démarches globales de prévention

Le Gouvernement a lancé des appels à projets, dits PAPI (programmes d'action de prévention des inondations) et PSR (plan submersions rapides), permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de projets d'ensemble et de permettre notamment le renforcement des digues. Les acteurs locaux se sont organisés pour relayer ces appels à projets. Une convention quadripartite (État - conseil régional - conseils généraux de Loire-Atlantique et de Vendée) a ainsi été négociée en 2011 afin de permettre des financements des travaux jusqu'à 70%. Dans le département de la Loire-Atlantique, il est à noter en particulier, le projet de PAPI de Cap Atlantique et les projets de renforcement et rehaussement des berges d'étiers du Pouliguen (communes du Pouliguen, de La Baule et de Guérande), ou encore les démarches engagées dans la baie de Bourgneuf, en lien avec les projets initiés en Vendée. Ces différents projets n'ont pas encore abouti mais ont fait l'objet d'un accompagnement important de l'État au cours de l'année 2011.

La mise en œuvre du Plan Séisme

L'ensemble du département est concerné par le risque sismique, en aléa faible ou modéré. Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1er mai 2011, et à ce titre 221 dossiers d'information sur le risque sismique ont été envoyés aux communes et traduits dans les actes d'information à destination des acquéreurs et des locataires.

Les porter à connaissance risques : une information pour les élus

Ces documents constituent au niveau communal le socle de l'information préventive des populations sur les risques majeurs, à partir de laquelle le maire établira le Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

20 porter à connaissance risques ont été adressés en 2011 aux communes littorales concernées par les événements de la tempête Xynthia. Les DICRIM vont être réalisés sur l'ensemble des communes concernées par un risque majeur, conformément au Dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

La réduction des risques technologiques

L'action des services de l'État vise tout à la fois à agir pour réduire les risques à la source, et à prendre en compte ces risques dans l'aménagement et le développement des territoires. La connaissance des risques industriels fait l'objet de mesures de maîtrise de l'urbanisation et de porter à connaissance. Sous l'impulsion du ministère en charge de l'écologie, les services de l'État élaborent des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces plans ont pour finalité d'encadrer plus étroitement l'urbanisation future autour des sites Seveso à haut risque. Ils permettent aussi d'imposer des mesures concernant la situation de l'urbanisation existante à proximité de ces établissements (renforcement du bâti, voire mesures foncières).

	région	44
PPRT à réaliser	16	4*
PPRT approuvés	5	2
PPRT en cours d'élaboration au 31/12/2011	11	2

* + 3 dépôts suivis par le ministère de la défense)

L'année 2011 a permis de poursuivre la démarche d'élaboration des PPRT : tous les PPRT prévus ont été prescrits dès 2010 et l'année 2011 a été marquée par la conduite des études techniques et de la concertation sur ces projets de PPRT.

Deux PPRT ont d'ores et déjà été approuvés (Odalis à Mésanger et Titanobel à Riaillé). Deux PPRT sont en cours d'élaboration à Donges, autour de la raffinerie Total, du dépôt Antargaz et du dépôt de SFDM et à Montoir-de-Bretagne, autour des sites Elengy, Yara et Idea Services. L'information sur les démarches a été engagée à Montoir-de-Bretagne et poursuivie à Donges, où la concertation sur les principes réglementaires du PPRT a également avancé, en s'appuyant sur des réunions publiques et des réunions de travail associant l'ensemble des parties prenantes.

En parallèle, les services de l'État se sont attachés prioritairement à améliorer la sécurité des sites SEVESO et ainsi à réduire les aléas auxquels des habitations ou zones d'activité sont susceptibles d'être exposées. L'année 2011 a également été marquée par un accord sur le financement des études et procédures préalables au projet de déplacement de la ligne ferroviaire traversant actuellement la raffinerie de Donges. Cette démarche, qui représente 3 millions d'euros (pris en charge par l'État et le FEDER (45%) mais également Total, le conseil régional, le conseil général, la CARENE, le Grand Port Maritime et RFF), doit permettre de définir précisément le projet et d'engager les procédures juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.

La lutte contre les pollutions industrielles

L'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter des installations classées, soumises à enquête publique, fait l'objet d'une vigilance particulière de l'inspection des installations classées. Il s'agit de maîtriser les délais tout en poursuivant l'amélioration de la qualité environnementale des projets et des dossiers présentés, la clarification de certaines attentes et l'information des porteurs de projet.

Une priorité particulière s'attache à l'instruction des projets pour lesquels les enjeux économiques nécessitent une bonne réactivité des services de l'État. Ces projets sont suivis dans le cadre du comité des procédures mis en place sous le pilotage du préfet.

	région	44
Nombre de dossiers en cours d'instruction fin 2011	134	36
Nombre de dossiers déposés en préfecture en 2011	69	17
Nombre de dossiers conclus en 2011	68	14
dont arrêtés d'autorisation	69,00%	64,00%
dont arrêtés de refus, renvoi du dossier et retrait de la demande	31,00%	36,00%
Délais d'instruction des dossiers conclus en 2011		
Nouveaux projets : % inférieur ou égal à 12 mois	39,00%	20,00%
Régularisation : % inférieur ou égale à 18 mois	69,00%	89,00%

Le programme de surveillance (visites d'inspection) permet d'assurer la surveillance des installations en fonction de leurs enjeux (inspections tous les ans, tous les 3 ans ou tous les 10 ans), de conduire diverses actions thématiques ou encore de donner suite aux plaintes reçues par les services de l'État.

	région	44
Nombre de visites d'inspection réalisées en 2011	812	261
Nombre d'arrêtés de mise en demeure signés	92	37
Nombre de PV établis	39	25

Les plans d'action de l'inspection s'attachent notamment :

- à faire progresser la sécurité des sites et installations industriels ;
- à faire réduire les émissions polluantes dans les milieux naturels, en particulier de substances toxiques ou susceptibles d'avoir des impacts sur la santé ;
- à mieux appréhender et à réduire les consommations énergétiques et les productions de déchets des établissements industriels ;
- à réduire les nuisances diverses causées par les installations classées.

Prévention des risques chroniques et sanitaires

Le plan régional santé-environnement

Les services de l'État contribuent à mettre en œuvre le plan régional santé-environnement (PRSE) 2010-2013. Il s'agit d'une démarche partenariale animée et suivie par l'État (DREAL, DIRECCTE, ARS) et le conseil régional. De nombreux acteurs sont mobilisés autour des 10 actions prioritaires du PRSE. Ainsi, l'inspection des installations classées est mobilisée sur les risques industriels afin de contribuer à une réduction de 30 % au plan national d'ici 2013 des émissions industrielles dans l'air et de certaines familles de substances à caractère toxique pour la santé.

Les contrôles sanitaires

En 2011, 6 des 29 cas isolés de légionelloses dénombrés en Pays de la Loire ont été déclarés en Loire-Atlantique (chiffre national provisoire : 1036 cas). Pour mémoire, en 2010, ce chiffre était de 23 sur les 53 cas déclarés dans la région. Parmi les origines possibles, les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air sont des installations classées susceptibles d'émettre des aérosols contaminés par la légionelle. 95 installations de ce type (parmi les 319 installations recensées en Pays de la Loire) sont implantées en Loire-Atlantique : 74 sont contrôlées par la DREAL et 21 par la DDPP. Chaque année, 10 % de ces installations suivies par la DREAL font l'objet d'une visite d'inspection : 8 installations ont ainsi été contrôlées au regard de la réglementation nationale ; l'une d'elles a fait l'objet d'une mise en demeure suite aux constats réalisés. 10 % des installations de l'ensemble du parc contrôlé par l'inspection de la DREAL et de la DDPP font également l'objet d'un contrôle inopiné légionelles réalisé par un laboratoire mandaté : en 2011, dans la région, 33 prélèvements d'eau des circuits des installations ont été réalisés lors de ces contrôles inopinés.

Pour 30 d'entre eux, la concentration en légionelles était inférieure à la valeur réglementaire objectif de 1000 UFC/L, les 3 derniers s'avérant ininterprétables en raison de la présence de flores interférentes. Enfin, il y a eu en 2011 2 résultats d'analyses de légionelles supérieurs à 100 000 ufc/l déclarés par 2 exploitants, qui ont donné lieu à une information de l'ARS. L'une de ces installations a fait l'objet d'un procès-verbal de contravention pour ne pas avoir assez rapidement informé l'administration de résultat d'analyses de légionelles en écart avec la réglementation.

LA PRESERVATION DE LA COHESION SOCIALE

La préservation et le renforcement de la cohésion sociale constituent autant de manières de contribuer à la réduction des risques pour les personnes et les biens. La cohésion sociale s'exerce notamment au travers des politiques de l'habitat, de l'hébergement et du logement. Elle s'exerce aussi dans les quartiers de la politique de la Ville. Elle concerne le sport et la vie associative et elle cible également des publics spécifiques, pour lesquels l'intervention publique demeure particulièrement nécessaire.

Habitat : des actions pour réduire les inégalités sociales et territoriales

La création d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place en Loire-Atlantique en janvier 2011 dans le but de favoriser la coordination des acteurs. Il est animé par la DDTM et rassemble la préfecture, la direction départementale de la cohésion sociale, l'agence régionale de santé, le Conseil général, Nantes Métropole, les services communaux d'hygiène de Nantes et de Saint-Nazaire, les EPCI dotés d'un plan local de l'habitat, la Caisse d'allocations familiales, la MSA, l'Agence départementale d'information sur le logement et les magistrats référents des Parquets de Nantes et de Saint-Nazaire. Des rencontres mensuelles permettent de partager l'information et d'étudier les dossiers les plus complexes.

Le pôle met en œuvre les actions du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne 2011-2015 signé par les partenaires. Il porte également l'action «relogement des occupants de logements indignes» du plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2011-2015. L'organisation mise en place a permis de renforcer l'action contre les logements insalubres. En 2011, cent six logements ont ainsi été qualifiés de logement insalubre suite à un constat sur place. 54 d'entre eux ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité.

Les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) déléguées au conseil général et à Nantes Métropole pour l'habitat indigne ont représenté environ trois millions d'euros. 21 logements insalubres (les plus dangereux pour la santé et la sécurité des occupants) a fait l'objet de travaux cofinancés à hauteur de 557 000 euros par l'ANAH. Ces financements sont complétés par les autres partenaires du pôle.

La lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du programme national «Habiter mieux», un contrat local d'engagement regroupant différents partenaires investis dans la lutte contre la précarité énergétique a été signé le 6 juin 2011. Cette démarche co-pilotée avec le conseil général s'inscrit dans le PDALPD. Elle a pour but d'aider sur la période 2011-2017 à la rénovation thermique de logements privés énergivores occupés par les propriétaires aux revenus les plus modestes. En 2011, 215

ménages ont pu bénéficier de ce programme et ont obtenu des aides pour isoler leur habitation.

La réhabilitation du parc social

Dans le cadre des aides européennes FEDER pour la réhabilitation thermique des logements sociaux, la DDTM apporte un appui aux services de la préfecture en produisant les avis techniques pour chaque dossier de demande de subvention. 26 avis techniques ont été produits en 2011, qui ont concerné la réhabilitation de 599 logements sociaux.

Le développement de l'offre de logements

Le programme national de mobilisation du foncier public en faveur du logement pour la période 2008-2012, validé par le comité interministériel pour le développement de l'offre de logements (CIDOL), a marqué une accélération dans l'action de valorisation des terrains publics pour le logement. Avec des besoins locaux en logement très importants, le programme de cession des terrains devenus inutiles de l'État et des opérateurs ferroviaires aux missions de service public a un rôle important à jouer dans le développement de l'offre de logements. Alors que la première période du programme arrivait à son terme, il a été demandé aux préfets d'établir une nouvelle programmation pour la période 2012-2016. Un comité départemental de pilotage du programme, réunissant tous les acteurs concernés : préfecture, DREAL, DDTM, France Domaine, SNCF, RFF a permis de dresser le bilan de la période écoulée et de poser les bases d'un partenariat renforcé.

Cela s'est traduit par une meilleure détection des opportunités foncières dans des secteurs très tendus, et notamment déficitaires en logements sociaux. La programmation prévisionnelle 2012-2016 établie par la DDTM identifie plus d'une vingtaine de terrains, pour un potentiel constructible évalué à près de 4 000 logements.

Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement

L'année 2011 a consacré la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du «logement d'abord» initiée en 2010. Il s'agit d'inverser la logique qui prévalait antérieurement. Le logement doit être la solution de droit commun, avec un accompagnement social gradué quand cela s'avère nécessaire, et l'hébergement doit être une solution subsidiaire et si possible temporaire. Pour ce faire, les liens entre dispositifs d'hébergement et accès au logement doivent être renforcés. Ainsi, le plan départemental de l'accueil-hébergement-insertion (PDAHI), qui avait été validé en 2010, a été actualisé en 2011 et intégré au PDALPD 2011-2015 validé.

La situation de l'hébergement

La Loire-Atlantique dispose de :

- 1 045 places d'hébergement, principalement situées à Nantes et Saint-Nazaire;
- 1 080 places de logement temporaire réparties sur l'ensemble du département et cofinancées par l'État et le conseil général.

Ces capacités sont renforcées en période hivernale par la mobilisation de 145 places supplémentaires.

En 2011, la Loire-Atlantique a été retenue au niveau national pour prendre part à deux expérimentations relatives à la stratégie du « logement d'abord ».

La Loire-Atlantique territoire pilote pour deux expérimentations

La Loire-Atlantique a figuré au nombre des trois départements retenus pour expérimenter la démarche nationale d'élaboration et de validation des outils de la refondation du secteur accueil-hébergement-insertion (référentiel national des prestations, enquête nationale des coûts, actualisation du PDAHI, dialogue de gestion et contractualisation). Cette expérimentation a permis au niveau départemental d'améliorer la gouvernance du secteur grâce à l'implication des acteurs (services de l'État, collectivités et opérateurs associatifs), tout au long du second semestre 2011, dans cette démarche nationale.

La Loire-Atlantique a également été retenue au nombre des 10 territoires pilotes sélectionnés pour mettre en œuvre de façon opérationnelle la stratégie du « logement d'abord », notamment pour bénéficier d'un accompagnement soutenu de 18 mois visant à conférer au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) une pleine efficacité dans ses missions d'orientation, d'observation et de régulation.

Le SIAO, après une phase de lancement assurée en régie par les services de la DDCS, a été repris en gestion au début de l'année 2011 par l'association Maison départementale de la veille sociale 44.

Cet outil vise à optimiser les parcours résidentiels (urgence /insertion /logement adapté) en centralisant les demandes des usagers comme les disponibilités de places pour l'ensemble du département. Le SIAO a permis en Loire-Atlantique l'examen et l'orientation vers les structures d'hébergement et de logement adapté d'environ 1 200 situations en 2011. Les services sociaux du conseil général, des CCAS et des services spécialisés ont progressivement transmis des diagnostics au SIAO.

La poursuite de la stratégie du «logement d'abord»

La stratégie du «logement d'abord» passe par une évolution de l'offre. Cette évolution résulte principalement des plans d'action présentés par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour assurer leur équilibre budgétaire. Ainsi, des places de stabilisation fonctionnant en collectif ont été converties par l'association Saint Benoît Labre en places d'insertion fonctionnant en logement diffus ; des places d'insertion en collectif en milieu rural ont été transférées par l'association Les Eaux Vives sur l'agglomération nantaise en mode diffus.

Les dispositifs initiés par l'État en 2010 ont continué leur montée en charge :

- l'intermédiation locative : ce dispositif permet de mobiliser 130 logements dans le parc privé pour des ménages reconnus prioritaires DALO ou demandeurs d'hébergement, avec un financement de 412 000 euros pour la DDCS ;

- l'accompagnement vers et dans le logement de personnes sortant d'hébergement ou pouvant éviter l'hébergement : trois postes de travailleurs sociaux, dont l'un dédié aux sortants de détention, sont financés, pour pouvoir suivre 60 ménages. Le financement de ce dispositif s'élève à 140 000 euros pour la DDCS.

Les crédits de l'État (DDCS) consacrés aux politiques de l'hébergement et de l'accès au logement en Loire-Atlantique se chiffrent en 2011 à 17,6 millions d'euros, en augmentation de 4,8 %. Si les CHRS représentent 64 % de ce montant, la veille sociale et les accueils de jour 6 % et l'hébergement d'urgence 17 %, il faut relever que les dispositifs du logement adapté en représentent désormais 13 % (+ 3 % par rapport à 2010). Cette proportion est appelée à croître.

La situation du logement

Le développement du parc social et de la mixité sociale

En 2011, la production de logements sociaux dans le département a atteint 3 201 logements financés, dont 736 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), 1 634 PLUS (prêt locatif à usage social) et 667 PLS (prêt locatif social). La production de logements PLAI-PLUS a augmenté de 15 % par rapport à 2010 et atteint désormais le rythme annuel estimé nécessaire dans le département. Nantes Métropole et le conseil général, délégataires des aides à la pierre, ainsi que les bailleurs sociaux se sont fortement mobilisés pour atteindre cet objectif. Les enveloppes qui leur ont été allouées s'élèvent à 6 317 364 euros pour Nantes Métropole et 2 687 442 euros pour le conseil général. Les conventions d'utilité sociale (CUS), nouvelle modalité de contractualisation entre l'État et les bailleurs sociaux, ont été signées pour 6 ans avec les 9 organismes concernés en Loire-Atlantique en juin 2011.

Elles comportent des engagements des bailleurs de prendre en compte les politiques nationales et locales du logement, notamment de production suffisante de logements à loyers minorés (PLAI), d'attributions au titre du contingent préfectoral et de prise en compte des sorties d'hébergement. De plus, des CUS concernant l'accession à la propriété ont été signées en novembre 2011 entre l'État et les trois sociétés coopératives d'HLM concernées en Loire-Atlantique, qui ont pris l'engagement de produire des logements sociaux à destination des ménages modestes.

Délégation des aides à la pierre - évaluation

En Loire-Atlantique, les aides à la pierre de l'État ont été déléguées par convention au Conseil général et à Nantes Métropole pour la période 2006-2011. En 2011, une évaluation de ces délégations a été réalisée conjointement par l'État et les deux délégataires. Il ressort de cette évaluation que « l'outil délégation » s'est accompagné d'une plus grande implication des délégataires sur les politiques de l'habitat. De plus, grâce au plan de cohésion sociale et à la mobilisation des délégataires et des bailleurs sociaux, la période 2006-2011 a connu une forte augmentation de la production de logements sociaux et très sociaux dans le département. S'agissant du parc privé, des marges de progression perdurent.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

La démarche d'évaluation de l'ancien PDALPD et de rédaction du nouveau plan 2011-2015 a été pilotée durant l'année 2010 par l'État et le conseil général, avec la participation active des différents partenaires institutionnels et associatifs du département œuvrant dans le domaine du logement. Le plan a été validé en comité de pilotage le 18 janvier 2011 et approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil général le 27 juillet 2011.

Le PDALPD s'articule autour de 4 axes d'action et de 15 chantiers prioritaires :

- développement de l'offre pour produire plus de logements sociaux à loyers accessibles et développer l'offre à loyers maîtrisés dans le parc privé;
- accès au logement : conserver au contingent préfectoral son rôle d'accès rapide et effectif au logement des publics prioritaires DALO ou potentiellement DALO;
- prévention des expulsions : poursuivre et accentuer la prévention des expulsions aussi bien dans le parc public que dans le parc privé;
- lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

La phase opérationnelle du plan a démarré dès sa validation en comité de pilotage.

L'année 2011 a été consacrée :

- à la mise en place des nouvelles modalités de gouvernance du plan : pilotage par axe d'action, désignation des référents par axe avec définition de leurs missions, création et mise en place du secrétariat permanent du plan sur la base d'un binôme DDCS / conseil général;
- à la finalisation des fiches action et l'établissement d'une programmation des travaux à engager;
- au démarrage de plusieurs chantiers dans chaque axe prioritaire : définition d'une offre de logements accessibles, coordination accès hébergement / logement, actualisation de la charte de prévention des expulsions locatives, fonctionnement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne...

Le contingent préfectoral

Le parc social en Loire-Atlantique compte près de 69 500 logements. Le nombre de demandeurs de logements sociaux en Loire-Atlantique s'élève à 36 711 au 1^{er} janvier 2012 dont 23 537 ménages externes au parc social. Pour l'année 2011, 6 838 ménages ont été inscrits au contingent préfectoral prioritaire et 3 389 ménages ont bénéficié d'un logement. Le protocole d'accord État - bailleurs sociaux, signé en juin 2008, pour trois ans afin de loger les personnes prioritaires correspondant aux quatre priorités (dont celles qui ont obtenu une décision favorable de la commission de médiation DALO - priorité 1) a été révisé. Une convention-cadre a été signée le 3 août 2011 pour une

nouvelle période de trois ans, fixant de nouveaux objectifs annuels. Les critères d'éligibilité ont été élargis. Sur les trois années de la mise en œuvre du protocole 2008-2010, plus de 4 300 ménages ont été logés. En ce qui concerne la priorité 2 (personnes victimes de violences conjugales), 284 personnes ont été relogées en 2011 (contre 213 en 2009 et 268 en 2010).

L'article 55 de la loi SRU

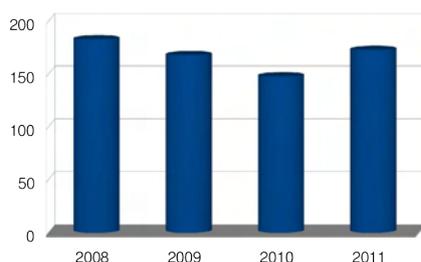
Le bilan 2008-2010 de la production de logements sociaux sur les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU et déficitaires, c'est-à-dire ne disposant pas de 20 % de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales, a été effectué. Sur les 30 communes soumises à l'obligation de rattrapage, 80 % ont atteint leurs objectifs sur la période triennale. Quatre communes ont toutefois été soumises à la procédure de carence, au motif notamment d'un trop faible niveau de production de logements sociaux par rapport à leurs objectifs. Cela aura pour effet de majorer leurs prélèvements pour les trois prochaines années. Suite à la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, l'arrêt de carence provoque également le transfert automatique du droit de préemption urbain (DPU) au préfet pour les biens affectés au logement.

Le droit au logement opposable (DALO) en Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique en 2011, 1358 recours ont été reçus (logement et hébergement) au titre du DALO, soit une moyenne d'un peu plus de 100 recours par mois. La commission de médiation DALO s'est réunie chaque mois et a rendu 1299 décisions, qui ont donné lieu à 258 décisions favorables en vue d'une offre de logement et 172 en vue d'une offre d'hébergement. Au total, en 2011, 203 ménages ont été logés par cette procédure et 61 ont accepté une solution d'hébergement. Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique en 2008, toutes les personnes ayant eu une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des six mois.

Le maintien dans le logement des publics en difficulté

Face à la montée de la précarité dans l'emploi, de nombreuses familles éprouvent des difficultés à se maintenir dans leur logement. En 2008, 182 personnes ont été expulsées, 167 l'ont été en 2009, 147 en 2010 et 172 en 2011.



2008	2009	2010	2011
182	167	147	172

Plusieurs dispositifs existent pour prévenir les expulsions : la charte de prévention des expulsions, dont la révision a été lancée en 2011, les protocoles d'accord institués par la loi du 18 janvier 2005, qui permettent de mettre en place des mesures d'apurement de la dette des ménages et qui sont signés entre un bailleur social et le locataire, ainsi que les fonds de solidarité logement gérés par le conseil général. La commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), créée en Loire-Atlantique en mai 2010, est destinée à mieux coordonner l'action des différents partenaires concourant à la prévention des expulsions locatives : elle s'est réunie cinq fois en 2011 pour examiner plus d'une trentaine de dossiers particulièrement sensibles. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement ou un relogement.

La cohésion sociale en direction des territoires fragiles : la politique de la ville

Quelques chiffres pour 2011 :

- 23 millions d'euros de subventions ANRU versées aux maîtres d'ouvrage en 2011 pour la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 2 779 301 euros de crédits Acsé, hors FIPD, dont :
 - 559 382 euros en faveur de l'accès à l'emploi ;
 - 1 287 085 euros en faveur de l'éducation ;
 - 293 555 euros au titre de la prévention de la délinquance dont 198 055 euros sur le dispositif Ville Vie Vacances ;
 - 710 dossiers instruits par le service de la politique de la ville dans le cadre des différents dispositifs dont il a la charge ;
 - 498 dossiers financés et traités au niveau comptable.

Les opérations de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) témoigne de l'engagement de l'État, des collectivités, des bailleurs sociaux et d'Action logement, réunis au sein de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en charge du volet urbain de la politique de la ville, à investir durablement pour transformer des quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles. Dans ce cadre, l'État participe au financement d'opérations de démolition, de réhabilitation ou de construction de logements, à la création d'équipements publics, au désenclavement et à l'aménagement des quartiers. En cohérence avec la transformation urbaine des quartiers, l'État participe également à l'accompagnement social des habitants concernés.

En Loire-Atlantique, cinq conventions de rénovation urbaine étaient mises en œuvre en 2011, sur sept quartiers : Nantes Malakoff, Nantes Dervallières, Nantes Bout des Landes-

Bruyère, Saint-Herblain Bellevue, Saint-Herblain Sillon de Bretagne, Saint-Nazaire Ville Ouest et Trignac Certé. Les subventions de l'ANRU s'élevaient sur la durée des cinq conventions à 173 millions d'euros pour un montant total d'opération de 742 millions d'euros. Tous les projets sont en phase très opérationnelle et présentent un avancement satisfaisant. En 2011, 25 millions d'euros de subventions ANRU ont été engagés et 23 millions payés aux maîtres d'ouvrage. Cette contribution a notamment permis de financer la reconstruction de 300 logements suite aux démolitions réalisées dans les différents quartiers. Des interventions d'ampleur ont eu lieu, comme la réalisation de la « grande percée » au Sillon de Bretagne à Saint-Herblain en juillet 2011 (photo) ou l'achèvement du pont Tabarly à Nantes Malakoff.



L'année 2011 a également vu la signature d'un avenant à la convention de Nantes Dervallières - Bout des Landes-Bruyère, permettant de finaliser la transformation urbaine du quartier en démolissant les derniers pavillons vétustes situés le long du boulevard du Massacre. Les logements détruits seront reconstruits hors quartier et bénéficieront d'une participation de l'ANRU. Dans la perspective des fins de convention, l'année 2011 a également permis d'amorcer une réflexion afin de pérenniser l'action publique et les investissements conduits dans les quartiers et conforter l'inscription des projets de rénovation urbaine dans des projets de transformation durable du territoire.

Les interventions de l'Acse

En 2011, dans un contexte budgétaire contraint, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), en charge du volet humain de la politique de la ville, a poursuivi son ambition de réduire les inégalités dont sont victimes les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour répondre à ces deux exigences, une sélectivité accrue dans l'attribution des subventions versées a été mise en œuvre par le service de la politique de la ville de la DDCS. Les quatre thématiques prioritaires retenues par l'Acse en 2011 sont les suivantes :

L'emploi et le développement économique

avec notamment un soutien financier aux forums « emploi » se déroulant sur les quartiers prioritaires. Le forum « Job Dating » de Bellevue Nantes des 22 et 23 juin 2011 a accueilli sur des ateliers préparatoires 179 personnes et sur la journée elle-même 1373 personnes. 45 entreprises étaient présentes avec 621 offres de postes. A l'issue des

deux jours, le bilan était de 1138 mises en relation, de 51 embauches effectives et 86 embauches en cours.

L'accès à l'emploi est également lié à la mobilité des habitants des quartiers. Pour la développer, une plate forme « mobilité vers l'emploi » portée par Nantes Métropole a été soutenue pour la troisième année consécutive par l'Acse (120 000 euros par an). Ce projet se traduit par le développement de formations à la mobilité, de services de mobilité en alternative à la voiture particulière (location de deux roues motorisés ou non, site internet de covoiturage, vélos en libre service ...) et le renforcement de l'offre de transport sur Nantes Malakoff et les Dervallières (création de lignes Chronobus...). En matière de développement économique, le soutien aux actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à la création d'entreprises s'est poursuivi. L'action Cités Lab portée par la Maison de l'emploi de la métropole nantaise avec la Caisse des dépôts et consignations a soutenu 22 parcours d'habitants et assuré 9 sessions de formation consacrées à la création et la structuration de projets en 2011.

La réussite éducative

Avec notamment le soutien à des actions éducatives innovantes. Ainsi, le centre socioculturel du Château, à Rezé, a innové avec le projet « Version Zink - raccroche en musique » de lutte contre le décrochage scolaire. En lien avec le référent de la mission générale d'insertion du lycée Jean Perrin, cette action offre aux jeunes en situation / risque de décrochage de se remobiliser grâce à des supports culturels, notamment la Barakason, qui est à la fois une scène et un lieu de création de musiques actuelles. Cette remobilisation passe aussi par un engagement du jeune, en aucun cas simple consommateur de l'offre. L'Acse soutient également quatre programmes de réussite éducative (PRE) à Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Saint-Nazaire. L'agence cofinance aussi d'autres dispositifs comme les « cordées de la réussite » (une troisième cordée, « Ouvrir les possibles, portée par l'université de Nantes, ayant été labellisée en 2011) et les internats d'excellence (94 places labellisées dans le département).

La prévention de la délinquance

Avec, par exemple, l'action portée par le Centre Police Loisirs Jeunesse, en lien avec la direction départementale de la sécurité publique et l'Éducation nationale, visant à l'accueil de jeunes collégiens exclus temporairement de leur établissement. Un médiateur social recruté dans le cadre du dispositif « adultes relais » participe à l'accompagnement de ces jeunes.

La santé

Avec notamment le soutien au développement des ateliers santé ville (ASV) par le financement de postes de coordonnateur. En 2011, un troisième ASV a été créé ; le département compte désormais trois ASV (Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Herblain). Ces ateliers élaborent des plans d'actions sur la prévention des addictions, la lutte contre la souffrance morale des habitants des quartiers prioritaires et la nutrition. La recherche de la consolidation du lien social au sein des quartiers prioritaires par la participation active des habitants à la vie de leur quartier et la resocialisation des publics les plus en difficulté reste un domaine d'interventions important, de même que la lutte contre les discriminations.

Les acteurs locaux de la politique de la ville pour l'État

Tous les services de l'État participent de la politique de la ville. Plus particulièrement :

- la DDTM, sous l'égide du préfet, délégué territorial de l'ANRU, assure le suivi pour le compte de l'agence des programmes de rénovation urbaine dans le département ;
- le service de la politique de la ville de la DDCS, mis à disposition du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville, veille à la mise en œuvre des interventions de l'Acsé (dont le préfet est délégué départemental) et du volet social de la politique de la ville ;
- les six délégués du préfet dans les quartiers de la politique de la ville coordonnent sur leurs territoires la mise en œuvre des différents dispositifs et assistent les porteurs de projets.

La cohésion sociale en direction de publics particuliers

Les politiques en direction des jeunes

Les accueils collectifs de mineurs

Il convient de distinguer les accueils sans hébergement à destination des enfants habitant en Loire-Atlantique des séjours avec hébergement accueillant essentiellement des enfants venant d'autres départements.

Les accueils sans hébergement

Les accueils de loisirs, plus connus sous les appellations anciennes de centres aérés, de centres de loisirs ou de CLSH (centres de loisirs sans hébergement), fonctionnent en accueil périscolaire, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires. Ils accueillent essentiellement des enfants de Loire-Atlantique âgés de 3 à 16 ans. En 2011, 616 accueils de loisirs ont été déclarés dans le département, accueillant 146 450 enfants (chiffres cumulés : un même enfant peut être compté plusieurs fois en fonction des périodes d'ouverture).

Un travail qualitatif important est mené par la DDCS pour les accueils de jeunes, destinés aux adolescents de 14 ans ou plus. Ces accueils peuvent bénéficier d'une convention spécifique avec des règles de fonctionnement adaptées à ce public. 25 conventions « accueils de jeunes ont été signées sur le département.

Les accueils avec hébergement

866 séjours de vacances de mineurs se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2011, accueillant 24 000 mineurs. A ces séjours, il faut ajouter 50 camps de scoutisme dans le département en 2011, 19 déclarations de placements familiaux de vacances et 5 déclarations d'accueils à la ferme. Ces séjours de vacances accueillent des mineurs venant de la France entière pour passer des vacances en Loire-Atlantique. Ils ont lieu surtout en période estivale. Ils séjournent soit dans des bâtiments (centres de vacances ou colonies de vacances selon l'ancienne appellation), soit sous tente dans des campings. Les séjours ont lieu essentiellement sur le littoral, mais pas exclusivement.

Par ailleurs, certains mineurs sont accueillis pour leurs vacances dans des familles. Il s'agit essentiellement de jeunes urbains (région parisienne, Nord) qui viennent découvrir le milieu rural. De la même façon, un partenariat est mis en œuvre avec la Chambre d'agriculture pour des accueils à la ferme, permettant à de jeunes nantais d'aller passer quelques jours de vacances dans des exploitations agricoles.

Points généraux relatifs à ces séjours

Ces différents séjours sont encadrés par des directeurs et des animateurs possédant des qualifications dans l'animation. Plusieurs diplômes sont admis, mais le plus courant reste le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). 1 074 diplômes du BAFA ont été délivrés en Loire-Atlantique en 2011. Par ailleurs la DDCS a organisé deux journées départementales d'information à l'attention des directeurs de ces accueils, dont une journée spécifique aux accueils de jeunes.

Le conseil de famille

Le conseil de famille, organe chargé de la tutelle des pupilles de l'État, a procédé à 18 admissions d'enfant, nombre plutôt élevé (en 2009, 12 enfants avaient été admis, 7 en 2010). Le conseil de famille a prononcé 15 placements en vue d'adoption et 7 adoptions plénières.

Le service civique

La loi du 10 mars 2010 et le décret d'application du 12 mai 2010 ont créé le service civique : il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général, sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. L'État assure aux volontaires une indemnité mensuelle, une couverture sociale et une reconnaissance de la mission accomplie. Le service civique peut s'effectuer dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public. En fin d'année 2011, 345 postes étaient agréés en Loire-Atlantique, auprès de 61 structures, correspondant à la moitié de la mise en œuvre régionale. 198 jeunes ont démarré un service civique dans le département en 2011, portant à 333 le nombre de jeunes concernés par ce dispositif depuis sa création au 2ème semestre 2010.

Les politiques éducatives territoriales

La mission éducative est une responsabilité partagée entre tous les acteurs éducatifs (parents, équipes enseignantes, animateurs, éducateurs). Elle s'exerce dans des temps et des espaces différents qu'il est nécessaire de mettre en cohérence dans un souci de complémentarité et de continuité éducative. Depuis plusieurs années, des collectivités se sont fortement mobilisées pour développer leur projet éducatif local (PEL). L'État soutient cette mobilisation. Des journées d'information et de formation, pour répondre à des besoins pédagogiques de coordonnateurs de PEL, notamment du milieu rural, ont été mises en place conjointement avec le conseil général, la Caisse d'allocations familiales, la MSA et l'Inspection académique. 37 contrats regroupant 68 communes du département (dont 4 communes en CUCS) ont été financés en 2011. L'État a consacré 576 450 euros aux PEL.

Par ailleurs, l'État a, notamment via le Centre national pour

le développement du sport (CNDS), reconduit sa participation au dispositif de soutien aux activités sportives périscolaires s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prévu par les circulaires du ministère de l'Éducation nationale, pour l'année scolaire 2011-2012. Le volet sportif de l'accompagnement éducatif permet d'obtenir une meilleure complémentarité entre les actions des clubs sportifs et les projets à caractère sportif développés dans le cadre de l'institution scolaire, des associations sportives scolaires ou encore relevant de l'organisation péri et extrascolaire. 170 186 euros ont permis d'accompagner 163 modules sportifs conventionnés entre associations sportives et collèges pour la mise en place de créneaux d'accompagnement éducatifs en temps périscolaires.

[Le soutien à la parentalité](#)

La DDCS participe aux travaux du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) co-piloté par la caisse d'allocations familiales et le conseil général. Les financements qu'elle y consacre, outre le soutien à la parentalité, concernent aussi la médiation familiale et le conseil conjugal et familial. L'enveloppe de l'exercice 2011 s'élève à 277 640 euros.

[L'information des jeunes](#)

36 points information jeunesse fonctionnent sur le territoire de la Loire-Atlantique. Très fréquentés par les jeunes adultes, ces lieux bien identifiés jouent un rôle de proximité indispensable pour le développement du lien social et économique sur notre département. Le réseau information jeunesse est pour les jeunes l'une des portes d'entrée du dispositif « service public de l'orientation » que l'État développe, associant notamment les points information jeunesse (BIJ/PIJ), Pôle emploi, les CIO et les missions locales.

[Le soutien aux initiatives des jeunes](#)

17 projets portés par des jeunes du département ont été financés dans le cadre du dispositif « Envie d'agir ». Ce dispositif soutient des actions innovantes conduisant à l'autonomie des jeunes.

20 600 euros ont permis d'accompagner ces projets de jeunes sur le département en 2011.

[Les politiques en direction des femmes](#)

[Le soutien à l'entrepreneuriat féminin grâce au fonds de garantie à l'initiative des femmes \(FGIF\)](#)

Destiné à faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire, le FGIF concerne les prêts faits par des femmes, souhaitant devenir responsables majoritaires d'une entreprise, quelles que soient sa forme juridique et son activité. Le taux de couverture offert par le FGIF est de 70 % maximum du prêt, dans la limite de 27 000 euros. Il intervient en complément des aides ouvertes à tous, notamment les aides du dispositif NACRE. En 2011, 104 garanties ont été mises en place en Loire-Atlantique, représentant une somme de 1 419 279 euros, pour un montant de prêts bancaires s'élevant à 2 601 930 euros. Cet outil a permis la création de 143 emplois au total ; 65 % des créatrices étaient demandeuses d'emploi,

25 % étaient salariées ou cheffes d'entreprise et 10 % bénéficiaires des minima sociaux. Ces chiffres sont en progression constante (103 garanties en 2010, 80 garanties en 2009, 73 en 2008...) et font de la Loire-Atlantique le département comptabilisant le plus grand nombre d'engagements FGIF en France pour la 5^{ème} année consécutive. Sous la présidence du sous-préfet de Châteaubriant, un « petit déjeuner des banquiers » a également été organisé le 7 juin 2011, afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin sur ce bassin d'emploi et présenter le dispositif FGIF aux partenaires bancaires locaux.

[Les interventions en faveur de l'emploi des femmes](#)

Le contrat pour la mixité des emplois vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise. Il apporte une aide financière à l'employeur qui facilite l'emploi, la mutation ou la promotion d'une femme dans l'entreprise par la mise en œuvre d'actions de formation ou d'aménagements matériels. En 2011, 2 contrats de mixité ont été signés en Loire-Atlantique, pour un montant d'environ 4000 euros. Ils ont permis de recruter deux femmes dans des secteurs encore peu féminisés (peinture et management).

[Le prix de la vocation scientifique et technique](#)

D'un montant de 1 000 euros par lauréate, ce prix, qui promeut l'égalité professionnelle par la diversification des choix d'orientation, est destiné aux filles ayant un projet de formation scientifique ou technique dans l'enseignement supérieur, dans toutes les spécialités où elles représentent moins de 40 % des effectifs. En 2011, 27 des 77 prix dont dispose la région des Pays de la Loire ont été décernés à des jeunes filles ayant eu leur baccalauréat en Loire-Atlantique.

[La lutte contre les violences faites aux femmes](#)

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), au titre de ses priorités, soutient les projets visant à prévenir les violences faites aux femmes. En 2011, le FIPD a cofinancé cinq actions relatives à l'accueil, à l'orientation et à la prévention des violences intrafamiliales, pour un montant total de 58 080 euros. Il a aussi permis la mise en place, en Loire-Atlantique, d'un poste de « référent » pour les femmes victimes de violences au sein du couple (34 380 euros), conformément au 3^{ème} plan national interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013. Ce référent favorise l'indispensable maillage du territoire, afin qu'en tout point du département, les femmes victimes puissent être informées et accompagnées.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2011, un colloque intitulé « Violences faites aux femmes, conséquence du sexisme ordinaire » s'est tenu à Nantes. Organisée conjointement par la DDCS, le CHU de Nantes et Gynécologie sans frontières, cette manifestation a réuni 360 personnes sur le site de la Faculté de pharmacie. Son objectif était double : offrir aux participants l'opportunité de réfléchir à l'impact du sexisme dit ordinaire sur les différentes formes de violences que peuvent rencontrer les femmes au

cours de leur vie et leur permettre de rencontrer les différents acteurs institutionnels et associatifs locaux prenant en charge cette problématique.

Les actions en direction des personnes en situation de handicap

Le pilotage de la politique en faveur des personnes handicapées a été réactivé en 2011, avec la réunion à deux reprises du comité départemental consultatif des personnes handicapées, instance co-présidée par le président du conseil général et le préfet, au sein de laquelle peuvent être évoqués tous les sujets touchant à ce domaine. En 2011, les sujets suivants ont été abordés : la scolarisation des enfants handicapés, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, la pratique sportive des personnes handicapées, les vacances des enfants et des adultes handicapés et la mise en accessibilité des équipements. Par ailleurs, la DDCS a continué son important soutien à la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), en participant très régulièrement à ses instances dirigeantes (COMEX et bureau de la COMEX) et en apportant un financement à son fonctionnement.

Ainsi, en 2011, la DDCS a versé une subvention de près d'1,7 millions d'euros à la MDPH, comprenant l'aide annuelle au fonctionnement de la MDPH mais aussi le règlement de sommes dues par l'État, mettant un terme à une situation qui durait depuis cinq ans. Concernant les vacances des personnes en situation de handicap, près de 100 séjours de vacances adaptées organisées pour des adultes en situation de handicap se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2011. Tous ces séjours ont été déclarés à la DDCS qui a procédé à leur enregistrement. Un certain nombre de ces séjours ont été contrôlés par la DDCS lors de l'été 2011, afin de s'assurer de la sécurité des personnes accueillies et de la qualité de ce qui leur est proposé. Mais de nombreux enfants en situation de handicap ont aussi passé des vacances collectives, soit par le biais de transferts d'établissements, soit en étant intégrés dans des accueils de mineurs valides. La DDCS a mené un travail partenarial ayant abouti à la signature de la charte départementale Accueil Handicap Animation destinée à améliorer l'accueil d'animateurs handicapés dans des séjours classiques.

Enfin, dans l'optique de renforcer la pratique sportive des personnes handicapées, la DDCS a soutenu les associations sportives faisant un effort particulier d'ouverture au public handicapé. Ainsi, 81 000 euros ont été accordés par la DDCS à des projets d'associations sportives relatifs au développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

Les mesures de protection des majeurs

Dans ce domaine, ont débuté en 2011 les travaux d'actualisation du schéma régional. Une instance restreinte réunissant deux représentants de chacun des opérateurs du secteur des mandataires judiciaires a été mise en place. Ce groupe d'experts s'est réuni à plusieurs reprises avec pour objectif de travailler des thématiques telles que l'amélioration de la qualité de la prise en charge des familles vulnérables. Sur le plan financier, ce secteur a été doté en 2011 de 4,3 millions d'euros, finançant cinq services tutélaires et 20

mandataires privés, pour une prise en charge de 6 115 mesures.

La vie associative, facteur de cohésion sociale

Le département de Loire-Atlantique compte entre 20 000 et 25 000 associations « vivantes », animées par environ 215 000 bénévoles. Il se crée chaque année 2 000 nouvelles associations dans le département.

Les créations d'associations, les modifications statutaires et les dissolutions se déclarent en préfecture et sous-préfectures. Mais le rôle de l'État ne se limite pas à cet enregistrement réglementaire. Il se doit aussi :

- d'informer les bénévoles et de les accompagner dans leurs démarches;
- de soutenir la formation des bénévoles;
- de valoriser l'engagement bénévole.

Informer les bénévoles et les accompagner dans leurs démarches

Le ministère en charge de la vie associative a souhaité la création dans chaque département d'un délégué départemental à la vie associative (DDVA), d'une mission d'accueil et d'information aux associations (MAIA) et d'un centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). En Loire-Atlantique, le préfet a désigné M. Alexandre Magnant, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, pour exercer la mission de DDVA. Ce DDVA anime la MAIA, qui regroupe les services de l'État les plus concernés par la vie associative : préfecture, sous-préfectures, DDCS, unité territoriale de la DIRECCTE et DRFIP. Il anime aussi le CRIB qui repose en Loire-Atlantique sur deux têtes de réseau : le CDOS pour les associations sportives (25 % des associations) et la FAL 44 pour toutes les autres associations. En 2011, ce sont près de 2 000 responsables associatifs qui ont été renseignés et accompagnés par le CRIB de Loire-Atlantique.

Soutenir la formation des bénévoles

En 2011, 25 associations départementales ont obtenu plus de 91 000 euros pour l'organisation de formations en direction de leurs bénévoles, tous secteurs associatifs confondus, hors sport. Les formations de bénévoles du champ sportif sont financées par la DDCS dans le cadre du CNDS. En 2011, 171 690 euros ont été consacrés à la formation des bénévoles œuvrant au sein des clubs sportifs.

Valoriser l'engagement bénévole

En terme de valorisation du bénévolat, ont été attribuées 53 médailles de bronze de la Jeunesse et des Sports, 14 médailles d'argent et 5 médailles d'or à des bénévoles qui se sont distingués d'une manière particulièrement honorable au service des sports, des mouvements de jeunesse, des activités de loisir social ou d'éducation populaire. Les médailles d'argent et d'or ont été remises par le préfet lors d'une cérémonie en préfecture le 6 décembre 2011. Pour la première fois, deux cérémonies de remise des médailles de bronze ont été organisées par la DDCS, en juin et en septembre 2011 à Carquefou et à Vigneux-de-Bretagne.

Le sport facteur de cohésion sociale

Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux. Il est vecteur de cohésion sociale, facteur de socialisation et de maintien d'une population en bonne santé. L'accès à la pratique sportive s'impose donc aujourd'hui comme une exigence dans la société contemporaine.

- 3 276 associations sportives affiliées à une fédération sportive en 2011 en Loire-Atlantique
- 388 737 licences délivrées en Loire-Atlantique, soit 31,1 licenciés pour 100 habitants (moyenne nationale : 24,3 licenciés pour 100 habitants)
- 1 526 établissements d'activités physiques ou sportives déclarés à la DDCS
- 6 531 équipements sportifs recensés sur le département
- 1 470 éducateurs sportifs déclarés ayant une carte professionnelle à jour (renouvellement obligatoire tous les 5 ans)

Soutien aux associations sportives

L'État, notamment au travers du CNDS, des « parcours animation sport », de l'aide à l'emploi en milieu associatif et de la formation de l'encadrement associatif, contribue à la correction des inégalités d'accès au sport par des actions ciblées en direction de ceux qui, pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières, en sont les plus éloignés. 616 associations sportives réparties sur l'ensemble du département ont été accompagnées par la DDCS de Loire-Atlantique. C'est au total 1 685 actions qui ont été soutenues pour une subvention globale de 1 901 333 euros. 13,41 % des financements ont été orientés vers les clubs sportifs œuvrant sur les quartiers sensibles et 16,88 % vers la création d'emplois sportifs. Outre sa contribution à l'égalité des chances entre les territoires et les citoyens, l'État favorise également la promotion du sport vers le haut niveau. C'est ainsi que 34 sections sportives scolaires ont été mises en place en lien avec l'Éducation nationale et le mouvement sportif. Elles ont été accompagnées à hauteur de 21 600 euros.

Soutien aux communes et EPCI en matière d'équipements sportifs

Les collectivités qui le souhaitent sont accompagnées dans l'élaboration de leur projet d'équipement sportif. Ainsi, la DDCS s'est déplacée dans 24 communes et 4 communautés de communes en 2011 pour apporter son expertise technique en matière d'équipement sportif. Par ailleurs, certains de ces projets peuvent être soutenus financièrement : la construction et la rénovation des équipements d'envergure nationale ou internationale, des équipements situés dans des quartiers urbains sensibles, des mises aux normes pour l'accessibilité à des personnes handicapées et des équipements destinés à être utilisés par les jeunes, notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ainsi, en 2011, 12 projets d'équipements sportifs ont été soutenus par l'État pour un montant total de 1 549 770 euros. Les collectivités concernées ont été : la Communauté de communes Sud Estuaire, les communes de Nantes, Pomic, Le Pouliguen, Basse-Goulaine, Carquefou, Clisson et Sucé-sur-Erdre. Ces financements ont servi à la construction ou la rénovation d'équipements importants (piscine, base nautique, pistes d'athlétisme, complexes sportifs) mais aussi à l'acquisition de matériels lourds (minibus, matériel nautique).

2

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR L'EMPLOI

Le soutien à l'emploi

L'accompagnement par la formation

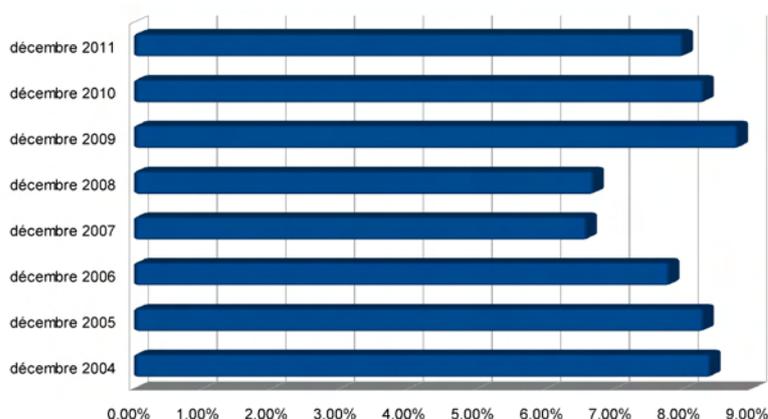
L'économie de la culture

LE SOUTIEN A L'EMPLOI

Les services de l'État ont pris leur part de la mobilisation nationale pour l'emploi, la déclinant tant au niveau départemental qu'au niveau des bassins d'emploi, au travers des réunions de service public de l'emploi local.

L'année 2009 avait connu une aggravation de plus de 2 points du taux de chômage. La tendance s'inverse en 2010-2011. Au 31 décembre 2011, le taux de chômage s'est élevé à 8 % dans le département, en baisse de 0,3 % sur un an. Dans les zones d'emploi (au nombre de quatre depuis le redécoupage de 2010), les taux s'élèvent, au 31 décembre 2011, à : 6 % pour Ancenis (- 0,5 % sur 1 an), 7,6 % pour Nantes (- 0,1 %), 7,7 % pour Châteaubriant (- 0,7 %), 8,4 % pour Saint-Nazaire (- 0,9 %).

Taux de chômage annuel dans le département:



L'accès et le retour à l'emploi

Au-delà des outils et dispositifs présentés ci-après, il faut souligner qu'au cours de l'année 2011, les services publics de l'emploi locaux (SPEL) ont été directement impliqués, sous l'autorité des sous-préfets, dans la mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi. Au niveau de chaque bassin, ce plan s'est décliné en programmes d'actions organisés en trois volets : promotion de l'alternance, lutte contre le chômage de longue durée et travail sur les « métiers en tension » connaissant des difficultés de recrutement.

Les SPEL ont réuni à cet effet les partenaires de l'emploi à un rythme mensuel pour développer des actions partagées sur les territoires. Le service public de l'emploi départemental (SPED) a pour sa part conservé sa vocation d'instance de suivi des principaux dispositifs départementaux, tout en permettant aux SPEL d'échanger et de diffuser leurs bonnes pratiques.

Le contrat d'autonomie

Ce contrat est destiné à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification. L'offre a été développée sur huit quartiers prioritaires des agglomérations nantaise et nazairienne particulièrement touchés par le chômage des jeunes. Aucune entrée nouvelle n'est possible dans le dispositif depuis fin 2010, mais les parcours prévus

pour les 734 bénéficiaires de contrats conclus d'octobre 2008 à 2010 continuent de se dérouler. 86 bilans de fin de contrat ont été établis en 2011, ce qui porte à 156 le nombre total de bilans finaux sur les 734 entrées initiales, soit 21,3 % de sorties positives vers une formation qualifiante, un CDD de plus de 6 mois, un CDI, une création ou une reprise d'entreprise.

Les contrats aidés

La politique territoriale de soutien à l'emploi recourt au levier des contrats uniques d'insertion (CUI), CUI-CAE pour le secteur non marchand, CUI-CIE pour le secteur marchand. Au total, 5581 CAE (82 % de l'objectif annuel 2011) et 1016 CIE (80 % de l'objectif annuel) ont été prescrits en 2011, pour un total de 32 millions d'euros engagés. Les SPEL se sont particulièrement mobilisés, notamment pour présenter ces dispositifs aux associations, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux entreprises. Outre les services de Pôle emploi, ces CUI ont été prescrits par le conseil général (dont la convention annuelle d'objectifs et de moyens portait en 2011 sur 3050 CAE), pour l'insertion des bénéficiaires du RSA, ainsi que par les missions locales, dont plusieurs ont atteint, voire dépassé, les objectifs qui leur avaient été fixés pour l'année.

Le rôle des chargés de relation entreprise apparaît déterminant dans la conclusion de conventions de CUI ; la proximité, le suivi et une offre de service personnalisée apparaissent comme les facteurs de réussite dans cette activité structurante des missions locales. 17,8 % des CAE ont été conclus au profit de seniors, 19,7 % au profit de jeunes, 33,2 % au profit de demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits depuis plus de deux ans à Pôle emploi. Les CIE ont permis pour 28,9 % l'embauche de seniors, pour 19,7 % l'embauche de jeunes, pour 22,7 % l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée. Le taux d'insertion dans l'emploi durable s'élève à 45,1 % pour les CAE, à 83,9 % pour les CIE (données Syracuse ; contrats terminés entre juin 2010 et mai 2011, taux de réponse à 35,7 % pour le CAE, à 31,4 % pour le CIE).

Les contrats en alternance

Avec 6242 contrats, le nombre de contrats d'apprentissage s'est légèrement replié au terme de la campagne 2010-2011, par rapport au volume atteint lors de la campagne précédente (6 431 contrats). Cette baisse (-2,9 %) s'explique davantage par la réforme de la voie professionnelle que par une désaffection des employeurs pour ce type de contrats : le passage d'un diplôme obtenu après deux ans (BEP) à un diplôme obtenu en trois ans (bac professionnel) n'a pas modifié les habitudes antérieures d'un engagement sur deux ans.

Ainsi, beaucoup de jeunes préparent la première année de leur diplôme en lycée professionnel, avant de contracter avec un employeur pour les 2^{ème} et 3^{ème} années, ce qui engendre une baisse du nombre d'entrées directes en apprentissage. Le nombre de contrats de professionnalisation a fortement augmenté, passant de 2 953 en 2010 à 3 581 en 2011 (+ 21,3 %). Dans ce volume en progression, il faut noter toutefois que le nombre de jeunes de moins de 26 ans a baissé, passant de 2817 à 2516 (- 10,7 %).

Le taux d'insertion du contrat d'apprentissage est de 81 % en Pays de la Loire.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

En 2011, 3 304 800 euros ont été consacrés à l'IAE. Le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) a engagé un travail d'analyse de la place de l'IAE dans les marchés publics, devant permettre de bâtir un plan d'action qui permettra de mieux positionner les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur ces marchés spécifiques qui prévoient des clauses d'insertion. Cette action constitue un enjeu majeur pour toutes les familles de l'IAE, tant pour les perspectives économiques qu'elle présente que pour les possibilités d'insertion qu'elle représente pour les salariés des SIAE.

Au sein du CDIAE, un groupe de travail a également vu le jour au second semestre 2011, portant sur l'offre de formation pour les SIAE et sur la mesure des effets produits par la formation sur les parcours d'insertion. De ces travaux devrait sortir fin 2012 un plan d'action concerté pour le développement de la formation dans les SIAE.

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Le plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH, déclinaison du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés - PRITH) a poursuivi son action en 2011, notamment au travers d'un travail entamé en 2010 et portant sur la gestion des ressources humaines en entreprises adaptées et en établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Deux formations-actions se sont achevées en 2011, portant sur la mise en place de plans de formation et l'accompagnement du vieillissement en entreprises adaptées et ESAT. Les outils et démarches élaborés dans ce cadre feront l'objet en 2012 d'un transfert auprès d'ESAT et d'entreprises adaptées volontaires.

Les mutations économiques et le développement de l'emploi

Les actions pour le développement de l'emploi

La Loire-Atlantique comptait 375 400 salariés au 3^{ème} trimestre 2011 (source : Pôle emploi, données CVS, susceptibles d'être révisées). Ce nombre est en augmentation de 1,5 % sur un an, soit 5700 salariés supplémentaires.

Par grands secteurs d'activité, les évolutions de septembre 2010 à septembre 2011 sont les suivantes :

- une forte progression dans le secteur tertiaire avec 7350 salariés supplémentaires (+ 2,7 %)
- une baisse importante dans la construction, avec 1180 emplois perdus (- 3,3 %)
- un faible recul des effectifs du secteur industriel : - 400 salariés (- 0,6%)

Ce recul est de moindre ampleur qu'entre décembre 2009 et décembre 2010 (- 1700, - 2,6 %) et qu'entre décembre 2008 et décembre 2009 (- 1100 salariés, -1,7 %). A signaler aussi le renforcement en 2011 des effectifs d'intérimaires

utilisés dans l'industrie : + 1.360 emplois équivalent temps plein, soit + 24,6 %.

L'année 2011 a été marquée par la volonté de favoriser les actions de développement de l'emploi au détriment des mesures passives d'accompagnement des restructurations. Les services de l'Etat se sont ainsi mobilisés pour la création d'emploi à travers la promotion de l'alternance, la revitalisation des bassins d'emploi affectés par des plans de sauvegarde de l'emploi, le cofinancement de structures associatives et coopératives d'accompagnement des créateurs d'entreprises et le maintien dans l'emploi des seniors au moyen de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Plusieurs initiatives ont été prises au niveau des SPEL et des bassins d'emploi en faveur du développement de l'emploi. Ainsi, au sein de bassin d'Ancenis, un projet territorial associant services de l'Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organismes de formation, grandes entreprises du territoire et organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) a permis d'identifier les gisements d'emploi, les compétences transférables, les outils à mobiliser pour la formation et l'adaptation aux emplois. Comportant quatre volets (économie, compétences, reclassement, information et orientation), ce projet a été formalisé au travers de la charte d'engagement relative au plan d'action territorial de développement de l'emploi et des compétences du territoire d'Ancenis, signé en juillet 2011 par l'Etat, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, le conseil régional et les acteurs locaux. Sur le bassin de Saint-Nazaire, les actions d'accompagnement des mutations économiques des filières aéronautiques et navales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- développement de la formation (plan Accel +) et appui à la diversification des donneurs d'ordre et des sous traitants de la construction navale;
- accompagnement de plans de recrutement dans la filière aéronautique;
- structuration d'une offre de service (emploi, insertion, attractivité du territoire) pour répondre aux besoins de recrutement et de formation dans le cadre de l'appel d'offre éolien off-shore.

Les services de l'État ont également accompagné les projets structurants du département, comme le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes ou le développement des énergies marines renouvelables. Les crédits engagés pour l'ensemble des aides au développement de l'emploi s'élèvent en 2011 à 500 000 euros.

Préservation de l'emploi et accompagnement des restructurations

Aides en période de sous-activité

Les périodes de sous activité sont généralement compensées par l'allocation spécifique de chômage partiel et, si elles sont durables, par l'indemnisation au titre de l'activité partielle de longue durée. En baisse en 2010, le chômage partiel est demeuré peu utilisé en 2011. Plus de 50 % des 93000 heures chômées l'ont été dans l'industrie

(métallurgie et mécanique essentiellement). L'aide à la formation des salariés, via les crédits du Fonds national de l'emploi (avec des cofinancements du conseil régional et des branches professionnelles), a été utilisée par des entreprises industrielles des secteurs de la métallurgie et de la mécanique, pour accompagner leurs efforts de diversification.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Les licenciements collectifs pour motif économique sont en net recul par rapport à 2010 : 9 PSE (451 licenciements prévus) en 2011 contre 13 (1 067 licenciements) l'année précédente. Les cellules de reclassement ont été remplacées en septembre 2011 par le contrat de sécurisation professionnelle, dispositif géré par Pôle emploi qui se substitue également aux conventions de reclassement personnalisées, et qui renforce l'accompagnement du salarié licencié pour motif économique.

Conventions de revitalisation

En 2011, il n'y a eu aucun PSE d'entreprises in bonis concernant plus de 30 salariés. Les conventions signées en 2011, au nombre de trois, concernent des PSE de 2009 (dans des entreprises d'équipement mécanique et d'équipement électronique) et de 2010 (entreprise de fabrication d'appareils de levage). Les conventions signées dans le département visent à recréer en priorité des emplois de nature industrielle avec la mise en place d'un outil de financement par l'octroi d'avances remboursables ; les acteurs associés aux comités d'engagement des aides sont particulièrement vigilants pour limiter les effets d'aubaine inhérents à tout dispositif de soutien financier. Les crédits engagés pour accompagner les mutations économiques et en amoindrir l'impact négatif sur l'emploi salarié se sont élevés en 2011 à 775 000 euros, dont plus de 500 000 consacrés à la formation des salariés.

Le développement du numérique sur le territoire

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Loire-Atlantique a été élaboré par le conseil général, dans le cadre d'un comité de pilotage, lancé en 2011 et associant les intercommunalités du département, le SYDELA et les services de l'Etat (SGAR, DREAL, DDTM, préfecture de la Loire-Atlantique). Les opérateurs privés ont fait part en avril 2011 de leur intention de déployer la fibre optique afin que les foyers puissent disposer du très haut débit à l'échéance 2025. Une circulaire du Premier Ministre, publiée en août 2011, a rappelé l'indispensable coordination entre opérateurs privés et publics pour éviter que des territoires ne soient pas couverts et a demandé aux préfets une grande vigilance vis-à-vis des intentions de déploiement des infrastructures en fibre optique annoncées par les opérateurs privés. La vérification de leurs engagements doit se faire dans le cadre d'une commission consultative régionale pour l'aménagement numérique des territoires, comprenant des réunions départementales.

Le développement des usages numériques est également assuré par l'école. Le projet DUNE (développement des usages numériques à l'école), porté par le Rectorat, permet

l'accès des écoles à des ressources numériques de qualité. Le cahier des charges prévoit un partenariat renforcé avec les collectivités locales désireuses de s'engager dans le déploiement d'espaces numériques de travail (Sainte Luce, Nantes, Saint-Nazaire).

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA FORMATION

Premier degré				
	2010	2011	variation	%
Public	91 720	92 277	557	0,61%
Privé	49 089	49 276	187	0,38%
Total	140 809	141 553	744	0,53%

Second degré Collèges				
	2010	2011	variation	%
Public	37 561	38 670	1 109	2,95%
Privé	27 183	27 620	437	1,61%
Total	64 744	66 290	1 546	2,39%

Lycées				
	2010	2011	variation	%
Public	18 217	18 392	175	0,96%
Privé	10 979	11 169	190	1,73%
Total	29 196	29 561	365	1,25%

Lycées professionnels				
	2010	2011	variation	%
Public	7 570	7 793	223	2,95 %
Privé	5 000	4 910	- 90	- 1,80 %
Total	12 570	12 703	133	1,06%

Post baccalauréat				
	2010	2011	variation	%
Public	3 973	4 002	29	0,73%
Privé	3 621	3 607	-14	-0,39%
Total	7 594	7 609	15	0,20%

Total des effectifs				
	2010	2011	variation	%
	254 913	257 716	2 803	1,10%

Les écoles publiques sont au nombre de 560 (374 écoles élémentaires ou primaires et 186 écoles maternelles). Sur 221 communes, 202 ont au moins une école publique. Ces écoles scolarisent 65,19% des élèves du département.

Le nombre de classes s'établit à 3 741, dont 1 332 classes de maternelle, 353 classes élémentaires et 56 classes spécialisées ou d'initiation.

Les écoles privées sont au nombre de 263 et scolarisent 34,81 % des élèves du département.

La Loire-Atlantique ne compte qu'un seul regroupement pédagogique intercommunal (RPI), sur les communes de Petit Auverné et Saint-Julien-de-Vouvantes.

	Public	Privé	Total
Collèges	78 collèges publics dont 22 SEGPA	57 collèges privés dont 4 SEGPA	135 collèges au total dont 26 SEGPA
Lycées généraux et technologiques	23 LGT publics dont 15 STS et 6 CPGE	31 LGT privés dont 16 STS et 6 CPGE	54 LGT au total dont 31 STS et 12 CPGE
Lycées professionnels	17 LP publics + 5 sections professionnelles rattachées	8 LP privés + 10 sections professionnelles rattachées	25 LP au total

Le soutien à l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire regroupe 47 écoles (22 écoles maternelles et 25 écoles primaires et élémentaires), soit 302 classes et 6 622 élèves. Le département compte également quatre «écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite» (ECLAIR), ainsi que quatre réseaux de réussite scolaire (RRS).

La scolarisation des enfants handicapés

5876 élèves handicapés ont été scolarisés en 2010-2011 dans un établissement scolaire public ou privé ou dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social ou hospitalier. L'inclusion en classe ordinaire est fortement encouragée. Elle est en hausse de près de 60 % depuis quatre ans. La scolarisation dans les établissements de santé et médico-sociaux a permis à 2343 élèves de poursuivre des apprentissages :

- 1980 en établissement médico-social;
- 363 en établissement hospitalier ou dans un service.

Dans le département, 1663 élèves handicapés sont scolarisés en SEGPA :

- 1 427 élèves dans le secteur public;
- 236 élèves dans le secteur privé.

Au cours de l'année 2011, 2475 élèves ont été accueillis individuellement avec ou sans compensation individuelle du handicap (AVSi, EVSh, matériel adapté, adaptation des locaux). Le nombre d'élèves accompagnés par un AVSi ou un EVSh a progressé de 152 % et le nombre d'heures hebdomadaires d'accompagnement réalisés de 124 %. L'intégration scolaire des élèves handicapés et leur réussite nécessite une formation continue des enseignants spécialisés. Elle est assurée dans le département par un plan ambitieux de formation des personnels. A la rentrée 2011, 14 ouvertures ont été enregistrées : quatre ouvertures de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), six ouvertures d'unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) en collège public et une en collège privé, trois ouvertures d'ULIS en lycée.

L'accompagnement des élèves en difficulté

Au-delà de l'aide personnalisée, cet accompagnement se fait notamment avec la mise en place de stages de remise à niveau. Ces stages sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 ; ils se déroulent pendant les vacances de printemps, au début des vacances d'été (première semaine de juillet) et à la fin des vacances d'été (dernière semaine d'août). Ce dispositif rencontre un vif succès auprès des élèves les plus fragiles ; ils sont proposés gratuitement aux familles par le conseil des maîtres. En 2011, dans le public, 202 stages ont été organisés et 1 047 élèves ont pu en bénéficier, soit une augmentation de 27,37 % par rapport à l'année 2010 (822 élèves). Dans le privé, 285 stages ont été organisés et 1385 élèves ont pu en bénéficier, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année 2010 (1385 élèves).

La prévention du décrochage scolaire

Dès 2009, une convention de coopération Etat-conseil régional avait établi dans chaque bassin d'éducation et de formation des instances territoriales de lutte contre le décrochage scolaire, à l'origine de nombreux partenariats entre les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales et la Mission générale d'insertion de l'Education nationale (MGI). En 2011, quatre plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ont été mises en place dans les bassins d'éducation de Nantes-Ancenis, de l'Estuaire, de Châteaubriant et du Sud Loire. Les PSAD sont animés par des directeurs de CIO ou des proviseurs de lycée. Elles associent établissements scolaires, missions locales, pôles de la MGI et de la mission d'insertion de l'enseignement catholique, services de la protection judiciaire de la jeunesse, représentants des collectivités, des autres services de l'Etat, de Pôle emploi, des Maisons familiales et rurales ou encore de centres de formation d'apprentis. Les PSAD ont été équipées de façon à pouvoir contacter individuellement les jeunes de plus de 16 ans identifiés comme n'étant ni en formation, ni en insertion, ni en emploi.



Collège de Ligné

L'ECONOMIE DE LA CULTURE

L'accès aux arts et à la culture demeure une composante indispensable du lien social. L'action de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) s'inscrit dans cet objectif permanent de redynamisation de la démocratisation culturelle. L'année 2011 reste marquée par une priorité accordée à l'égal accès à la culture, quels que soient les territoires et au profit de tous les citoyens.

La conservation du patrimoine

De nouvelles protections pour le patrimoine maritime

Le ministère de la Culture et de la Communication, en concertation avec le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a entrepris une opération de recensement et d'étude des ouvrages de signalisation maritime des côtes de France, en vue de distinguer parmi ceux-ci les éléments de signalisation maritime (ESM) présentant un intérêt historique, scientifique, technologique ou architectural tel que leur conservation au titre du Patrimoine soit envisagée.

Une sélection englobant la plupart des types d'ESM (du moins représentés sur l'aire d'investigation) selon leur fonction, leurs caractéristiques techniques, leur état de conservation, mais aussi leur époque, comprenant des ouvrages compris dans une chronologie large, du XVIII^e siècle au XX^e, a été présentée à l'examen de la Commission régionale du patrimoine et des sites dans sa séance du 30 juin 2011.

Ont été retenus pour une mesure d'inscription aux Monuments historiques :

- la balise des Morées, à l'entrée de l'estuaire de la Loire (1777)

- le phare de La Banche au large de Saint-Nazaire (1865)

- le phare du Grand Charpentier au large de Saint-Nazaire (1887)

A été proposé au classement parmi les Monuments historiques:

- le phare du Four, au large du Croisic (1823)

D'autres ensembles ont été protégés en 2011 : Barbechat (partie du château de la Berrière et son parc); Le Cellier (le manoir de la Vignette et son parc d'accompagnement); Nantes (l'ensemble paroissial Sainte-Thérèse, rue Chanoine-Larose, Hôtel d'Aux (ancien hôtel du XI^{ème} corps d'armée), 2, boulevard du Maréchal-Foch; Ancien hôtel particulier Massion, 2, place du Général-Mellinet : le jardin et parties intérieures ; Ancien hôtel particulier Maës, 4, place du Général-Mellinet : le jardin et parties intérieures, Ancien hôtel particulier Philippe, 7, place du Général-Mellinet : le jardin et parties intérieures) ; Orvault (Château de la Morlière).



Phare du Four au large du Croisic, proposé au classement au titre des monuments historiques



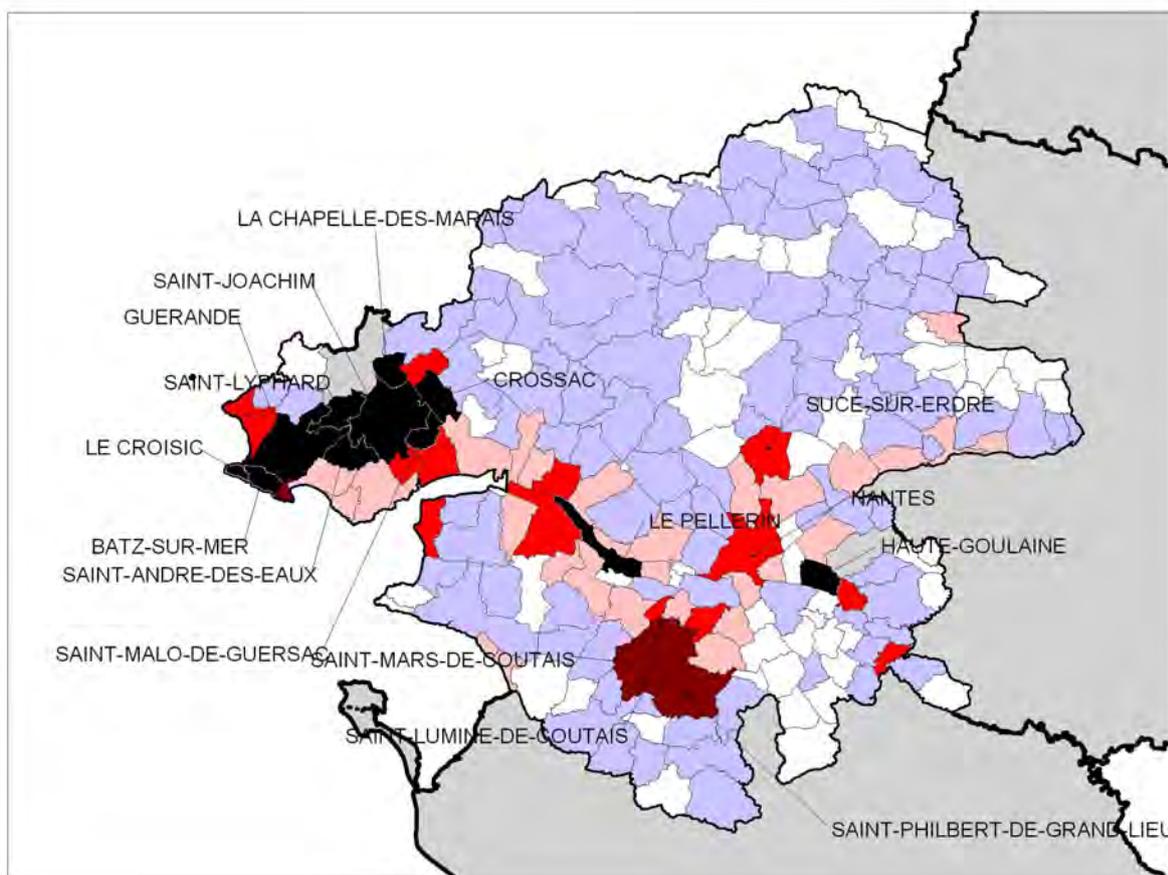
Balise des Morées à l'entrée de l'estuaire de la Loire, inscrite au titre des monuments historiques

La simplification des autorisations de travaux en espaces protégés

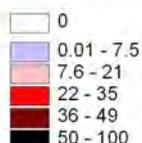
La DRAC des Pays de la Loire s'est engagée dans une réflexion visant à simplifier les processus d'autorisation de travaux en espaces protégés, notamment pour réduire les délais d'instruction en liaison avec les services instructeurs. D'ores et déjà, les délais moyens dans le département sont inférieurs à la moyenne nationale. Ils ont été, en 2011 et en moyenne, de 14 jours pour plus de 6 000 dossiers instruits.

Loire Atlantique : % de la surface communale protégée

- Abords MH, Arrêtés de zonages archéologiques, ZPPAUP, Secteurs Sauvegardés, Sites.



% de la surface communale protégée - abords MH, arrêtés de zonages Archéologie, ZPPAUP, Secteurs Sauvegardés, Sites.



Pour les Pays de la Loire :
la moyenne des surfaces protégées est de 7.5 %
La médiane est de 3.15 %

En Loire Atlantique :
3 communes connaissent une protection sur 100 % de leur territoire

Saint Malo de Guersac
Saint Joachim
Guérande

Source : DRAC
cartographie : C Batardy avril 2012



Le quartier portuaire de Rezé

L'archéologie

En matière d'archéologie préventive, l'année 2011 marque une baisse de la tension observée sur les délais de réalisation de diagnostics archéologiques. Cette situation nouvelle doit être mise au crédit d'une part de la stabilité du niveau d'intervention des opérateurs et d'autre part d'un fléchissement des démarrages des projets d'aménagement. Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par des travaux scientifiques de grande qualité dont les fouilles du quartier portuaire de Rezé sont le reflet.

Le plan musée

Les travaux de la première tranche du musée des Beaux-Arts à Nantes ont commencé à l'automne 2011. La participation de l'État a été fixée à hauteur de 15 % du coût hors taxes de l'opération, soit un montant de 5,2 millions d'euros (sur un coût de 34 millions d'euros), crédits inscrits dans le plan national sur les musées.

Les offres artistiques et culturelles

Les expositions

En 2011, 16 musées ont reçu une aide, pour 33 expositions (10 de plus qu'en 2010), pour un montant total de 169 500 euros. Parmi les expositions remarquables de 2011, on peut notamment citer celle d'Orlan au musée des Beaux-Arts de Nantes. Par ailleurs, une exposition a reçu le label «exposition d'intérêt national» du ministère de la Culture (avec une subvention de crédits centraux) : Le Théâtre des Passions (1697-1759) : Cléopâtre, Médée, Iphigénie au musée des Beaux-Arts de Nantes.

L'aide au patrimoine écrit

La Ville de Nantes a bénéficié d'un soutien exceptionnel dans le cadre de l'appel à projets autour du patrimoine écrit pour le traitement du fonds de René-Guy Cadou dans le cadre de sa « reprise » par la médiathèque de Nantes.

Une action volontariste en faveur de l'éducation artistique et culturelle

La convention signée entre la DRAC et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis autour de la politique d'éducation artistique et culturelle de l'intercommunalité sert de levier au développement culturel de ce territoire. Elle est devenue l'un des axes forts de la «politique culturelle de

territoire». Au total, plus de 259 000 enfants et jeunes ligériens ont bénéficié en 2011 d'une action d'éducation artistique et culturelle soutenue par la DRAC, soit près de 40% de la population scolaire régionale.

Un nouveau Pays d'art et d'histoire

L'année 2011 est marquée par l'aboutissement de la candidature du Pays du Vignoble nantais au label Pays d'art et d'histoire. La présentation du dossier au conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire en juin 2011 s'est conclue par la signature de la convention entre l'État et le syndicat mixte le 7 octobre au château de Goulaine. Ce nouveau Pays d'art et d'histoire porte à 11 le nombre de territoires conventionnés dans la région (7 villes et 4 pays).

La construction du nouveau complexe «La Fabrique» à Nantes

Le chantier de construction du nouveau complexe «La Fabrique», destiné à accueillir plusieurs associations culturelles, a bénéficié de l'aide du Plan de relance en 2009. Il convient de souligner que cette salle a la spécificité de comporter un pôle «multimédia» dédié à la création et à la découverte par les publics des relations entre musique et arts numériques. En 2011, 237 040 euros ont été attribués à l'Olympic, qui s'appelle dorénavant Stéréolux, dont 20 000 euros au titre du plan national SMAC mis en œuvre par l'État.

La création du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne-Pays de la Loire

Ce projet, initié en 2007, est le fruit d'un partenariat entre les deux régions Bretagne et Pays de la Loire, associant les deux DRAC, les deux conseils régionaux, les villes de Nantes, Angers et Rennes, les deux universités de Nantes et Rennes, le centre de formation des enseignants en musique et danse (CEFEDM) interrégional. Des études définiront les conditions dans lesquelles, dans un délai de deux ans, les écoles supérieures de danse d'Angers (CNDC) et de théâtre de Rennes (TNB) seront définitivement arrimées au pôle afin que les diplômés supérieurs professionnels de danseur et de comédien puissent y être délivrés.

Soutien au spectacle vivant

Le département est riche de lieux labellisés par le ministère de la Culture et de la Communication : Angers-Nantes Opéra (qui rayonne sur l'ensemble de la région), deux scènes nationales (le Lieu Unique et le Fanal), le centre chorégraphique national de Nantes, les scènes de musiques actuelles au nombre de trois (Stéréolux, Pannonica et le VIP), les scènes conventionnées (Le Grand T, le Théâtre Universitaire, Onyx et l'Arc), 7 compagnies conventionnées dans le champ du théâtre, 8 ensembles musicaux soutenus... La DRAC apporte un soutien régulier à ces structures en faveur de la création, de la diffusion, de la production.

Culture et politique de la Ville

Dans le cadre de la troisième année de l'appel à projets national « Dynamique Espoirs Banlieues », la DRAC a instruit 35 dossiers relatifs à des projets culturels à l'attention des 9 quartiers prioritaires de la région (Nantes, Saint-Nazaire, Angers-Trélazé, Le Mans-Allonnes) dont 17 ont fait l'objet d'un soutien financier pour un montant total de 105 500 euros. Exemples de projets soutenus : « Bellevue du Break » par la Compagnie chorégraphique KLP dans le quartier Bellevue à Nantes et le projet « Figures et Paroles des Gens d'ici » par la Compagnie d'art dramatique Les Aphoristes dans le quartier Malakoff à Nantes. Si cet appel à projet national permet l'accompagnement de projets à l'attention du public des quartiers prioritaires, la DRAC a dégagé une enveloppe financière complémentaire permettant l'accompagnement de projets initiés dans les autres quartiers de la politique de la ville. Exemples de projets soutenus : élaboration d'une installation sonore et visuelle « BobbyLand(es) » par Le Studio d'en Haut dans le quartier du Bout des Landes de Nantes ; l'action permanente du théâtre Athénor dans les quartiers de Nantes et Saint-Nazaire ; les résidences et l'action culturelle menée à Rezé par l'ARC dans le cadre du festival « les Instants du Monde »...

Partenariat Culture-Justice

La mise en œuvre du partenariat DRAC / DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) s'est poursuivie en 2011. Une quinzaine de projets a fait l'objet d'un soutien spécifique de la DRAC (exemple : stage de lecture à haute voix au centre de détention de Nantes par la Maison de la Poésie).

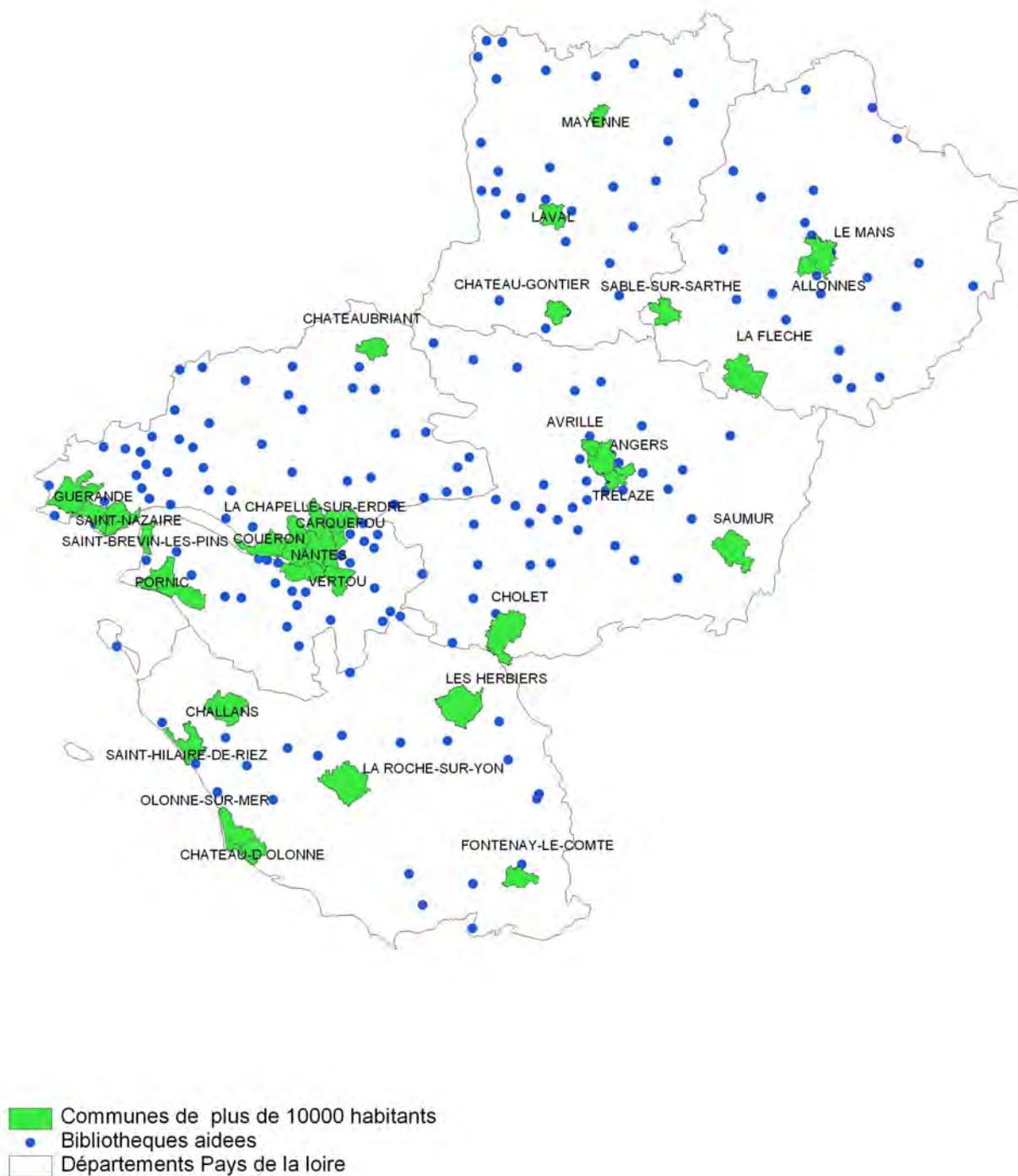
Culture et handicap

La DRAC a accompagné la mise en œuvre d'actions permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'art et la culture : soutien à l'audiodescription de spectacles (Angers-Nantes-Opéra et Grand T à Nantes) ; ateliers de pratiques de l'art théâtral avec des personnes en situation de handicap mental par l'association E-Magine ! Art Vivant en Loire-Atlantique.

Le soutien aux bibliothèques

Cinq nouvelles bibliothèques aidées au titre de la dotation globale de décentralisation ont ouvert leurs portes en 2011 : Crossac, Dreffeac, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, le Temple-de-Bretagne et La Chevrolière.

Les bibliothèques aidées au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) entre 1969 et 2011.



3

ASSURER LE CARACTERE DURABLE DU DEVELOPPEMENT

Reconquérir la qualité de l'eau

**Lutter contre le réchauffement
climatique**

**Mobiliser les leviers d'action en faveur
d'une gestion durable des espaces et des
ressources**

Les grands projets en Loire-Atlantique

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

L'État mobilise ses services dans le département pour assurer ces objectifs de développement durable tant dans la préservation de l'environnement ou la reconquête des milieux que dans la mise en œuvre des projets du territoire.

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

L'amélioration de la qualité de l'eau des milieux aquatiques constitue un enjeu majeur pour atteindre les objectifs 2015 de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Les actions mises en œuvre, validées en mission inter-services de l'eau et de la biodiversité (MISEB) stratégique s'articulent autour de plusieurs axes :

- la maîtrise des pollutions des zones agglomérées, avec notamment le respect de la directive européenne sur les eaux résiduaires et les objectifs de qualité fixés pour les rejets portant notamment sur l'azote et le phosphore ;
- la maîtrise des pollutions diffuses, avec notamment la mise en œuvre du 4^{ème} programme d'action au titre de la directive nitrate, la lutte contre les usages abusifs des produits phytosanitaires avec des opérations de contrôle importantes ciblées en 2011 sur le bassin versant de Grand Lieu et sur la vallée maraîchère, la prise en compte dans les dossiers d'épandage, particulièrement de boues d'épuration, de l'équilibre de la fertilisation phosphorée, la gestion des pollutions accidentelles, résultant de dysfonctionnements d'ouvrages d'épuration existants.

La directive cadre sur l'eau et la continuité écologique

La DCE a fixé comme objectif pour 2015 l'atteinte du bon état des eaux pour 63 masses d'eau « cours d'eau » sur les 89 présentes dans le département. Le dernier état des lieux réalisé en 2009 faisait apparaître ce bon état sur seulement 19 % des masses d'eau présentes. Au-delà des actions d'accompagnement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et de maîtrise des pollutions organiques et chimiques, la restauration de la continuité écologique constitue l'un des principaux leviers pour

atteindre le bon état en 2015. La réduction des pressions hydro-morphologiques représente un enjeu majeur sur le département du fait de la densité des ouvrages qui pèsent sur l'état des cours d'eau. La procédure de classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement en vue de l'amélioration de la continuité écologique a été mise en œuvre sous la coordination du préfet de bassin.

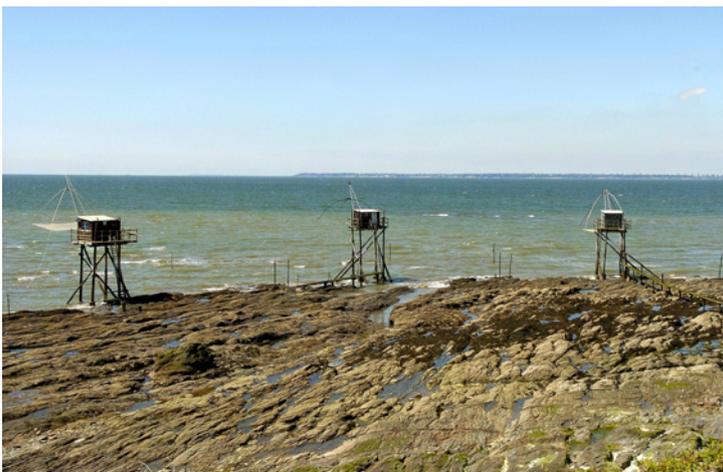
Cette procédure vise à classer les cours d'eau en deux listes permettant la préservation ou la restauration des continuités écologiques vis à vis notamment des poissons migrateurs, et constitue une partie de la trame bleue issue du Grenelle de l'Environnement. Elle a suscité de nombreux échanges tant avec les services de police de l'eau et les établissements publics qu'avec les collectivités et les autres acteurs locaux. Un programme de grande ampleur a été lancé sur ce sujet en application de la DCE et du plan anguille. 380 ouvrages prioritaires ont été identifiés sur le territoire régional en vue d'aboutir à un minimum d'une centaine d'ouvrages traités ou en cours de traitement d'ici fin 2012. Les ouvrages de cette liste bénéficieront d'une participation financière majorée de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son IX^{ème} programme, avec un taux de subvention qui pourra atteindre 50 %.

Par ailleurs, 54 ouvrages prioritaires (ouvrages « Grenelle ») ont été identifiés pour la restauration de la continuité écologique dès 2012, ces ouvrages pouvant bénéficier des financements spécifiques de l'Agence de l'eau. Un travail de reconnaissance de l'ensemble des ouvrages existant sur les cours d'eau a également été engagé par la DDTM en relation avec l'ONEMA afin d'identifier leurs statuts juridiques et de rechercher les maîtres d'ouvrage locaux pouvant être associés aux opérations de restauration de la continuité écologique.

Les plans de contrôle des polices de l'environnement

La MISEB a poursuivi en 2011 son activité d'animation de la politique de l'eau dans le département avec comme objectif majeur l'atteinte du bon état des eaux prévu au titre de la DCE. Les axes de réflexion ont concerné :

- la déclinaison du programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne avec l'établissement des premiers plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) ;
- la concertation pour le classement des cours d'eau et d'une manière générale pour la mise en œuvre de la continuité écologique ;
- la poursuite de la caractérisation des aires d'alimentation des captages Grenelle ;
- la mise en œuvre des procédures de révision pour quatre SAGE sur le département.



L'année 2011 a également été marquée par l'élargissement des activités de la MISEB aux questions de biodiversité. La MISEB a par ailleurs assuré le pilotage du plan de contrôle des polices de l'environnement qui regroupe notamment la DDTM, la DDPP, la DRAAF, la DREAL, l'ONCFS, l'ONEMA, les services de police et de gendarmerie nationales. Le plan de contrôle 2011 décline les activités de contrôle par thème avec une territorialisation des actions établie à partir des objectifs de qualité des masses d'eau retenus au titre de la DCE. Afin de renforcer l'animation du plan de contrôle, un groupe de travail informel nommé MIPE (mission de coordination inter-services des polices de l'environnement) a été créé. Il regroupe les responsables des services intervenant dans les contrôles afin d'assurer à partir de réunions mensuelles le pilotage opérationnel de cette activité.

La protection des ressources en eau potable

18 sites de production d'eau potable assurent la couverture des besoins en eau du département de la Loire-Atlantique. Un programme réglementaire de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est mis en œuvre. 4 000 analyses sont effectuées chaque année. En 2011, la délégation territoriale de Loire-Atlantique de l'ARS a géré 7 pollutions importantes en matière d'eau destinée à la consommation humaine et 86 cas de non-conformités. La délégation territoriale a également participé à l'audit national des services chargés de mettre en œuvre les politiques de l'eau et de la biodiversité en Loire-Atlantique. Elle a engagé les travaux de contribution à l'élaboration du rapport EURO2011 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine destiné à la Commission européenne.

L'année a également été marquée par des avancées dans la protection de la ressource en eau avec notamment l'approbation d'un arrêté préfectoral de protection d'une ressource (Saffré). A ce jour, toutes les procédures périmètres de protection sont engagées pour l'ensemble des captages. 83 % des ressources du département bénéficient désormais d'une protection par la mise en place d'une déclaration d'utilité publique et 90 % du volume d'eau distribué en Loire-Atlantique provient désormais de sites dotés de périmètres de protection. Cinq dossiers sont actuellement en cours d'instruction et trois procédures de mise en place de périmètres de protection font l'objet d'une révision (Basse-Goulaine, Nord-sur-Erdre et Vritz).



LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La planification dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie

Les travaux d'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ont été lancés en juin 2011. Ces travaux se sont déroulés durant le second semestre 2011 au sein de 13 ateliers thématiques et transversaux, avec pour finalité la définition d'objectifs régionaux partagés en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, et la formulation des orientations devant concourir à l'atteinte de ces objectifs. L'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation du territoire régional au changement climatique ont également fait partie des enjeux pris en compte. Le SRCAE constitue le cadre stratégique dans lequel doivent s'inscrire les politiques climatiques opérationnelles locales, notamment les démarches de plans climat-énergie territoriaux (PCET). L'atelier SRCAE dédié aux démarches territoriales de planification climat-énergie a été l'occasion de présenter les nouvelles obligations réglementaires qui concernent notamment les conseils généraux et les collectivités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants en matière d'élaboration de PCET. En Loire-Atlantique, 8 collectivités territoriales (dont le conseil général) sont tenues d'élaborer un PCET. En 2011, l'État a par ailleurs aidé financièrement deux collectivités de la Loire-Atlantique engagées dans une démarche d'élaboration volontaire d'un PCET : le Pays de Grand Lieu, Machecoul, Lognes et le Pays du Vignoble nantais.

La maîtrise des rejets dans l'atmosphère

Tous les domaines sont concernés : le bâtiment, les transports, l'agriculture et l'industrie. En 2011, des actions ont notamment été engagées :

- dans le bâtiment, avec le programme « Habiter mieux », la rénovation des bâtiments de l'État, l'information des professionnels sur la réglementation thermique 2012... ;
- dans l'agriculture, avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan de performance énergétique (DRAAF) ;
- dans l'industrie, avec une première enquête auprès d'entreprises de l'agro-alimentaire par les services des installations classées concernant les actions menées dans le domaine des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le développement des énergies renouvelables

L'éolien offshore

La démarche de concertation menée en 2009 et en 2010 avec l'ensemble des acteurs a permis de déterminer, au large des Pays de la Loire, deux zones à moindres contraintes devenues zones propices pour le développement de l'éolien en mer :

- zone dite de « Saint-Nazaire », centrée sur le banc de Guérande, au large de l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique), d'une superficie de 78 km² ;
- zone dite des « deux îles » au large des îles de Noirmoutier et d'Yeu (Vendée), d'une superficie de 100 km².

La puissance qui pourrait être installée à l'horizon 2020 au large des Pays de la Loire est estimée à environ 1000 MW pour l'ensemble des deux zones, ce qui représente 1/6ème de l'objectif national (6000 MW en 2020). La zone de « Saint-Nazaire » a été retenue dans le cadre du premier appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer, lancé le 11 juillet 2011. Ce premier appel d'offres (pour un objectif de 3000 MW) concernait cinq zones propices situées au large

du Tréport, de Fécamp, de Courseulles-sur-mer, de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire. Les candidats ont eu jusqu'au 11 janvier 2012 pour transmettre leurs dossiers à la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui conduit la procédure de sélection.

Les lauréats, dont le consortium EDF Energies Nouvelles Alstom pour le site de « Saint-Nazaire », ont été désignés en avril 2012 par les ministres compétents, après avis motivé de la CRE. Les autorisations nécessaires

pourront être délivrées d'ici avril 2015. Les installations devraient être construites progressivement à partir de 2015. Un deuxième appel d'offres devrait être lancé en 2012. La zone des « deux îles » est d'ores et déjà retenue dans ce cadre. Dans le cadre du développement de l'éolien offshore, un prototype d'éolienne d'une puissance unitaire nominale de 6 MW et présentant une hauteur totale de 175,9 mètres a fait l'objet d'un permis de construire à titre précaire pour une durée de cinq ans, au lieu-dit « le Carnet » sur la commune de Frossay. Compte tenu de la forte sensibilité environnementale de l'estuaire de la Loire et du site, ce projet, expérimental, a donné lieu notamment à des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement particulièrement exemplaires : trois hectares d'habitat reconstitué pour l'avifaune et différents suivis (amphibiens, lézard vert, avifaune et chiroptères) sur cinq ans. Un comité de suivi regroupant les associations de protection de l'environnement, des experts ornithologiques et les services de l'État a été également institué.



L'éolien terrestre

A fin 2011, la puissance des projets éoliens autorisés dans le département atteint en cumulé 277 MW dont 136 MW en exploitation. L'entrée en vigueur au 13 juillet 2011 du classement dans la nomenclature ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) des éoliennes terrestres a nécessité la refonte de la charte départementale de bonnes pratiques en terme de procédures d'examen et d'autorisations des projets éoliens. Les travaux de détermination des zones favorables au développement de l'éolien et d'estimation de l'objectif de développement de l'éolien à l'horizon 2020 du département de la Loire-Atlantique se sont poursuivis en 2011, en concertation notamment avec les services du conseil général. L'adoption du schéma régional éolien est envisagée pour la fin septembre 2012.

Deux zones de développement de l'éolien (ZDE) ont été autorisées en 2011. 20 projets de ZDE sont par ailleurs en cours d'instruction dans le département. Un recensement régional des espaces sous contrainte liés aux radars et aux aéroports, à l'usage notamment des porteurs de projets éoliens, a été réalisé.

La biomasse

La DREAL a procédé à l'examen de plusieurs dossiers de demandes d'aides pour l'installation de chaufferies biomasse ou d'installations de méthanisation dans le cadre du Fonds chaleur renouvelable ou du FEDER. Elle a assuré l'information des porteurs de projets sur la réglementation applicable ou en évolution dans ce domaine. En Loire-Atlantique, un projet d'unité de méthanisation porté par la société Valdis a été autorisé au titre des ICPE. Inclus dans le pôle d'excellence rurale (PER) du Pays de Châteaubriant, il a bénéficié d'une aide du ministère en charge de l'agriculture de 375 000 euros, d'une aide de l'ADEME d'un million d'euros et d'une aide du FEDER d'un montant d'un million d'euros.

Le solaire photovoltaïque

La DREAL a procédé à l'élaboration des avis du préfet de région sur les dossiers de candidature à l'appel d'offres solaire 2011-2012 (quatre projets en Loire-Atlantique).

Les services de l'État ont maintenu leur vigilance sur la bonne application de la doctrine régionale établie en matière d'installation de centrales solaires au sol, notamment à l'occasion de l'intervention de la DDTM dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

MOBILISER LES LEVIERS D'ACTION EN FAVEUR D'UNE GESTION DURABLE DES ESPACES ET DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion de la mer et du littoral

Le plan départemental d'intervention algues vertes

A titre expérimental en 2009, la préfecture de Vendée a mené un travail concerté avec les communes littorales pour élaborer un plan d'intervention pour la gestion des algues vertes (encadrement des conditions de ramassage par des préconisations visant à réduire les incidences environnementales, transport et traitement des algues). Ce plan, adossé au dispositif ORSEC, a été adopté en 2010. Étant donné l'exposition du département de la Loire-Atlantique au risque de « marées vertes », la DREAL a proposé qu'une démarche similaire soit menée sur ce département en valorisant les enseignements découlant de l'expérience vendéenne. Les travaux ont été pilotés par le sous-préfet de Saint-Nazaire.

Le plan d'intervention pour la Loire-Atlantique a été approuvé au printemps 2011, pour une mise en œuvre dès l'été 2011 eu égard aux échouages importants d'algues vertes rencontrés sur le littoral en nord Loire. Lors de la saison 2011, un suivi des conditions de transport, stockage et épandage des algues vertes a été mené conjointement par Cap Atlantique, la DDTM (mesure de la pression azotée) et l'ARS (mesure des dégagements d'hydrogène sulfuré). Le plan devrait être révisé courant 2012 pour tenir compte des constats faits lors des interventions de 2011.

L'exploitation des granulats marins

La DREAL a engagé une réflexion pour définir des orientations stratégiques pour l'exploitation des granulats marins à l'échelle régionale.

Pour mémoire, au large des côtes de la Loire-Atlantique, deux sites d'extraction de granulats marins bénéficient d'autorisations :

- le site du Pilier, pour un tonnage annuel de 2 267 000 m³ (autorisation accordée jusqu'en 2018);
- le site du Grand Charpentier, pour un tonnage annuel de 200 000 m³ (autorisation accordée jusqu'en 2032).

La mise en œuvre de Natura 2000 en mer

La mise en œuvre de Natura 2000 en mer s'est poursuivie en 2011, avec notamment la transmission au ministère en charge de l'écologie du dossier de modification du périmètre du site « estuaire de la Loire nord » pour y inclure le chenal de navigation et la zone d'attente des navires, et le rendre ainsi contigu au site sud. L'élaboration du document d'objectifs du site pilote du Plateau du Four s'est poursuivie. Les diagnostics écologique et socio-économique ont été finalisés.

La gestion durable des espaces

La gestion des sites protégés

Les 56 sites inscrits et classés du département de la Loire-Atlantique sont gérés par les services de la DREAL. En 2011, ce service a instruit les nombreuses demandes d'autorisation spéciale de travaux dans ces espaces remarquables soumis à des pressions de plus en plus fortes liées à l'urbanisation et au tourisme.



En amont des procédures, la DREAL a poursuivi sa mission de conseil auprès des porteurs de projets d'aménagements ou de gestionnaires.

Elle a également assuré ses missions de police en liaison avec les services et offices concernés. Les dossiers nécessitant l'accord du ministre chargé des sites ont été rapportés devant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (18 dossiers en 2011).

L'opération « Grand Site » sur le site classé des marais salants de Guérande

En 2010, la décision a été prise de relancer l'opération « Grand Site » des marais salants de Guérande, étendue au marais du Mès. En 2011, un contrat a été passé avec un groupement de bureaux d'études pour actualiser le diagnostic remontant à 2000 et élaborer le futur programme d'intervention. Le comité de pilotage de lancement, coprésidé par l'État et Cap Atlantique, s'est tenu à l'automne 2011 et la phase diagnostic a donné lieu à une large consultation des différents acteurs de ce territoire pour contribuer à l'élaboration du projet d'aménagement.

Le projet de transformation du site inscrit de la Grande Brière Mottière en site classé

Une présentation générale du projet de site classé de la Grande Brière Mottière, qui doit, à terme, se substituer au site inscrit, a été faite en juillet 2011 auprès des élus et principaux acteurs concernés. La DREAL anime la concertation avec l'ensemble des collectivités et le Parc naturel régional pour mettre en forme le projet définitif qui sera soumis à enquête publique.

L'Atlas des paysages

C'est en 2011 que l'Atlas des paysages de la Loire-Atlantique a été achevé et mis en ligne (www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr).

C'est l'aboutissement de trois années de travail en collaboration avec les services de l'État concernés, le CAUE, la Chambre d'agriculture, le conseil général, le conseil régional, Nantes Métropole, Cap Atlantique, avec l'appui d'un paysagiste conseil. Désormais, le département dispose d'un inventaire complet de tous ses paysages.

accessible au grand public et au réseau des aménageurs, via internet. Il est prévu de procéder à une actualisation régulière des données, via un comité de pilotage regroupant les différents acteurs concernés.

Le site de Grand Lieu

Les services de l'État ont accompagné le projet mis en œuvre par le conseil général de transformer l'ancienne subdivision de l'équipement et le pavillon de chasse du parfumeur Guerlain en centre de découverte des environnements humides. Cette transformation s'effectue en lien étroit avec l'État, propriétaire des lieux, dans le respect des différentes contraintes imposées par le site (site classé, Natura 2000, loi littoral, réserve naturelle...). La commission des sites a émis un avis favorable et l'autorisation spéciale ministérielle a été délivrée.

Le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale du Lac de Grand-Lieu s'est réuni en début d'année 2012. Une nouvelle réflexion est entamée sur la gestion des niveaux d'eau du lac. La réflexion porte sur une gestion plus naturelle des niveaux d'eau, qui participe d'une conciliation des différents usages.

La protection de la biodiversité

L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Suite à la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne pour transposition insuffisante de l'article 6 de la directive 92/43/CEE dite directive Habitats le 4 mars 2010, un premier texte d'application a été pris, le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, portant sur les projets soumis à encadrement administratif. Ce décret liste 28 catégories de plans, programmes, projets et activités qui doivent être obligatoirement soumis à évaluation d'incidence Natura 2000. Cette liste nationale devait être complétée par une liste locale arrêtée par le préfet après consultation de la CDNPS et de l'instance de concertation sur la gestion du réseau Natura 2000. Une première liste locale a fait l'objet, pour le département de la Loire-Atlantique, d'un arrêté préfectoral pris en juin 2011.

Un second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 impose de soumettre à évaluation d'incidence des projets non soumis à encadrement administratif. Il s'agira d'un régime d'autorisation propre à Natura 2000. Le décret comprend une liste nationale de référence de 36 programmes, projets, activités qui pourront être soumis à évaluation d'incidence Natura 2000. Pour être applicable, une liste locale devra également être arrêtée par le préfet de département, à partir de la liste nationale de référence, en tenant compte des enjeux et des caractéristiques des sites Natura 2000 du département. La réflexion pour établir cette liste a été engagée en 2011.

L'atlas de la biodiversité dans les communes

En 2010, deux communes de Loire-atlantique ont proposé leur candidature pour réaliser un atlas communal de la biodiversité. Il s'agit du Pouliguen et de Saint-Herblon. Le soutien de l'État ainsi que l'aide de la coordination régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux et de l'Union

régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, engagés en 2010, ont été reconduits en 2011. Les inventaires pour certains groupes d'espèces ainsi que la sensibilisation des habitants à la biodiversité ont été poursuivis.



L'estuaire de la Loire

L'estuaire de la Loire concentre les enjeux environnementaux et de développement économique les plus emblématiques du département de la Loire-Atlantique. La conciliation des différents usages et la préservation de la richesse écologique de cet espace constituent les principaux enjeux de ce territoire. La directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire apporte une première réponse en fixant les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement et d'équilibre entre perspectives de développement, de protection et de mise en valeur du territoire.

Un projet de création de réserve naturelle de l'estuaire a été lancé en 2010, eu égard à l'intérêt qu'elle présenterait pour la conservation du patrimoine naturel. Il s'agit de créer une protection forte sur l'estuaire, à la hauteur des enjeux de ce site d'importance nationale et internationale pour sa faune, sa flore et ses milieux, qui serait une contribution déterminante à la stratégie de création des aires protégées prévue par le Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, l'évolution du contexte général de l'estuaire (adoption du projet stratégique du grand port maritime - GPM - de Nantes-Saint-Nazaire en 2009, développement des énergies marines renouvelables, en particulier dans le cadre de l'appel d'offre éolien offshore lancé par l'État en juillet 2011, émergence de nouvelles démarches menées par les collectivités territoriales avec le projet d'éco-métropole Nantes-Saint-Nazaire ou la manifestation d'art contemporain Estuaire...) a conduit les services de l'État à engager en 2011 en lien avec le GPM une réflexion sur le développement durable de l'estuaire de la Loire. L'objectif est de favoriser le partage entre les principaux acteurs de l'estuaire d'une vision globale de ce territoire et des conditions de son développement.

LES GRANDS PROJETS EN LOIRE-ATLANTIQUE

L'accompagnement des projets : le comité des procédures

Afin d'accompagner les projets qui participent du développement économique du territoire, un comité des procédures a été instauré sous le pilotage du préfet. Il vise notamment à sécuriser les procédures sur le plan juridique et à optimiser les délais. En 2011, ce comité inter-services, auquel sont associés les porteurs de projet, s'est notamment mobilisé pour la conduite du projet d'éolienne prototype du Carnet à Frossay : la demande de permis de construire a été déposée en mars 2011, le dossier a ensuite été soumis à la CDNPS pour avis, avant enquête publique ; le permis de construire a été délivré le 29 juillet. Les autres dossiers examinés dans ce cadre ont concerné, notamment, la déviation de Nort-sur-Erdre, portée par le conseil général, et le renouvellement des autorisations de dragage et de clapage pour le GPM. S'agissant des dragages du chenal de navigation et du clapage de la Lambarde, ces travaux se sont articulés avec ceux conduits dans le cadre du comité de suivi mis en place en application de l'arrêté d'autorisation initial.

Le futur aéroport du Grand Ouest

Pour assurer la mise en œuvre de la réalisation et de l'accompagnement de l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes, un dispositif de pilotage à cinq composantes a été mis en place en 2011 :

- un comité de pilotage général présidé par le préfet, auquel participe l'ensemble des partenaires publics et privés de l'équipement ;
- une conférence de coordination interrégionale des services de l'État présidée par le préfet ;
- un comité de suivi stratégique de la concession piloté par les collectivités locales et auquel participe l'État et le concessionnaire ;
- un dispositif de pilotage opérationnel du projet confié à la DDTM dans le cadre des revues mensuelles de projet et synthétisé au sein du groupe de suivi opérationnel animé par la préfecture ;
- un dispositif d'accompagnement des territoires partagé entre la préfecture et les collectivités locales.

La dimension de l'opération, sa sensibilité et sa complexité ont conduit le ministère de l'Intérieur à nommer en novembre 2011 un sous-préfet chargé de mission qui a la charge de coordonner et d'animer l'ensemble de l'organisation, d'assurer le lien avec le niveau national et de mettre en œuvre les décisions du préfet de région dans le cadre de sa mission de coordination interrégionale des services de l'État. Le futur aéroport est entré dans une phase opérationnelle de réalisation avec l'approbation par décret en Conseil d'État le 29 décembre 2010 de la convention passée entre l'État et la société concessionnaire Aéroports du Grand-Ouest (AGO), société constituée par Vinci en association avec la Chambre de commerce et

d'industrie (CCI) de Nantes-Saint-Nazaire et ETPO pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir à compter du 1er janvier 2011. Le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la nouvelle plate-forme de Notre-Dame-des-Landes, déclaré d'utilité publique le 9 février 2008, est une réponse à la saturation physique de Nantes-Atlantique.

Il est également motivé par des enjeux de préservation des populations, soumises à de fortes nuisances acoustiques, et permet d'améliorer la sécurité, en évitant le survol de l'agglomération nantaise. Il répond aux besoins de développement du grand Ouest. Le financement du projet a été finalisé entre l'État et six collectivités (conseils régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne, Conseil général de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, Carène, Cap Atlantique) à travers une convention financière. Il est prévu une clause de retour à meilleure fortune au profit de l'État et des six collectivités. Les enquêtes parcellaires et d'aménagement foncier se sont déroulées fin 2010. La procédure d'aménagement foncier se poursuit sous la compétence du Conseil général. La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage de la route de desserte. Le projet technique a été finalisé et approuvé en juillet 2011. Les premiers travaux d'archéologie préventive ont également été réalisés au second semestre 2011 au niveau des futurs échangeurs avec les RN 137 et 165. La direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile) a lancé les études pour les équipements de navigation aérienne, notamment la tour de contrôle et les équipements associés, ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre pour leur réalisation. Le concessionnaire a engagé les différentes études et premières investigations de terrain, ainsi que les démarches d'acquisitions foncières par voie amiable ou par expropriation. Il a pris contact avec les agriculteurs concernés ; la majorité des conventions d'éviction sont signées. Les discussions avec la profession agricole se poursuivent, notamment sur les conditions de mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales (zones humides, habitat d'espèces...).

La mise en service de la nouvelle plate-forme est prévue à l'automne 2017. Les enquêtes loi sur l'eau, parcellaires complémentaires, déclaration d'utilité publique pour le programme viaire se déroulent du 21 juin au 23 juillet 2012. Les premiers travaux, qui concerneront la route de desserte, sont prévus début 2013. La réalisation d'une desserte en transports collectifs adaptée vers Nantes est prévue à la mise en service, ainsi qu'une desserte ferroviaire à grande vitesse Nantes-Rennes via l'aéroport à l'horizon 2025, inscrite dans le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT). La sécurisation du site et des interventions nécessaires à la réalisation de l'aéroport mobilise également les forces de l'ordre, en particulier la gendarmerie nationale.

Le périphérique nantais

Les études et les opérations d'investissements engagées par l'État sur le périphérique nantais peuvent être décomposées en trois éléments :

- la poursuite des études du parti d'aménagement initiées en 2010 (diagnostic technique et environnemental, étude de trafic...) : le périphérique de Nantes a été aménagé progressivement sous diverses maîtrises d'ouvrage (État, Conseil général, Nantes Métropole), ce qui a conduit à des caractéristiques relativement hétérogènes sur l'ensemble du linéaire ; la définition du parti d'aménagement apparaît aujourd'hui comme un préalable à toute opération importante sur le périphérique ;
- la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique sur le périphérique nord, il s'agit de réaliser un aménagement permettant d'améliorer les échanges et de limiter l'accidentologie sur la section courante entre la porte de Rennes et la porte d'Orvault ; l'objectif est de parvenir à une enquête publique fin 2015-début 2016 ;
- l'opération de mise en place d'un système de gestion dynamique du périphérique (SEXTAN) : la première phase de travaux, financée à hauteur de 10 millions d'euros dans le cadre du CPER, se termine ; elle comprend 43 nouvelles stations de comptage, 19 caméras orientables (équipements de vidéo-surveillance), 14 panneaux d'orientation aux accès, la construction d'un centre d'ingénierie et de gestion du trafic, la mise en œuvre d'un système informatique d'aide à la gestion du trafic (SAGT).

Par ailleurs, les travaux de mise à deux voies de la RN 844 dans le sens sortant se sont poursuivis (environ 4,5 millions d'euros de travaux réalisés en 2011).

L'aménagement de la RN171

L'aménagement de la liaison Laval-Saint-Nazaire est conduit par la DIRO. En 2011, plusieurs interventions ont été réalisées : réalisation des écrans de protection acoustique sur l'échangeur de Certé, achèvement des travaux de recalibrage de la section Borsac (Bouvron)-Hôtel de France (Blain). Sur la section section Hôtel de France-RN137, un programme de travaux sur les carrefours a été engagé.

Les liaisons ferroviaires

La réalisation d'une ligne nouvelle Nantes-Rennes via l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a été inscrite au SNIT. En 2011, la deuxième phase d'études a été lancée en vue d'un débat public en 2013. Sur l'axe Paris-Nantes, des études complémentaires ont également été conduites en préalable au lancement des travaux de redécoupage du block de signalisation entre Nantes et Ancenis (capacité et régularité de la ligne) et à la réalisation d'un terminus technique à Ancenis. Par ailleurs, la saturation des installations aux heures de pointe en raison de l'augmentation constante des flux de passagers a conduit RFF à engager, avec les services de l'État, une actualisation du schéma directeur de la gare de Nantes afin de rechercher les moyens de développer la capacité d'accueil des voies et des quais. Cette démarche, conduite en concertation avec la SNCF et Nantes Métropole, s'articule avec le projet de réaménagement de la gare de Nantes. Un comité de pilotage a été mis en place sous la présidence du préfet et des réunions techniques inter-services ont été

organisées. Un travail partenarial sera conduit par Nantes Métropole, RFF et Gares&Connexions (branche de la SNCF en charge de la gestion et du développement des gares).

Le développement portuaire

En 2011, la DREAL a engagé les travaux de préparation de la convention État- conseil régional -conseil général-GPM sur l'allongement du terminal à conteneurs de Montoir-de-Bretagne, phase importante de la mise en œuvre du plan stratégique du port.

L'approvisionnement énergétique

La mise en service du CCG de Montoir-de-Bretagne

Le 8 avril 2011 a été inaugurée la nouvelle centrale de production d'électricité CCG (cycle combiné gaz) de Montoir-de-Bretagne, d'une puissance de 435 MW. La production estimée d'énergie électrique est de l'ordre de 2,6 TWh/an, ce qui représente environ un tiers de la consommation annuelle d'électricité du département de la Loire-Atlantique et environ 10 % de la consommation annuelle d'électricité de la région Pays de la Loire. Il s'agit d'une centrale à cycle combiné (combinaison d'une turbine à gaz et d'une turbine à vapeur) dont le combustible consommé est exclusivement du gaz naturel. Gaz de France, à travers sa filiale GDF SUEZ Thermique France, avait décidé en 2007 de lancer la construction de cette centrale à proximité du terminal méthanier de Montoir.

Le renforcement de l'alimentation électrique du sud Loire

La renforcement de l'alimentation électrique du sud Loire rend notamment nécessaire la construction d'une nouvelle liaison à 225 000 volts entre le poste de Recouvrance (près de Clisson) et le poste de Merlatière (près de La Roche-sur-Yon), sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

La concertation autour de ce projet, menée depuis 2008, a permis de déterminer, en juin 2011, le fuseau de moindre impact pour cette liaison entièrement souterraine, d'une longueur d'environ 40 kilomètres. Les travaux pourraient commencer fin 2013, avec une mise en service fin 2014.

4

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC POUR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITES

L'accueil du public et la réglementation

Les moyens de l'Etat

**L'accompagnement des collectivités
territoriales**

L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA REGLEMENTATION

Améliorer la qualité du service rendu aux usagers

La délivrance des titres

La préfecture et les sous-préfectures de la Loire-Atlantique ont délivré ou validé en 2011 près d'un demi-million de titres, dont :

- 204 475 cartes grises (+4 %)
- 126 946 cartes nationales d'identité (+3 %)
- 52 310 passeports (+4 %)
- 58 189 permis de conduire (+7 %)
- 10 680 cartes de séjour (étrangers) (+10 %)

Cette activité s'effectue avec le double souci de la fiabilité et de la rapidité de la délivrance de titres. Un effort important de formation des agents a été réalisé en 2011 dans le but de lutter plus efficacement contre la fraude documentaire, notamment les usurpations d'identité. Enfin, des progrès sensibles ont été accomplis en matière de réduction des délais de délivrance (passeports, cartes nationales d'identité et cartes grises).

Le Label Marianne



La préfecture avait obtenu en 2007 le Label Marianne au terme d'une démarche d'amélioration de l'accueil du public au sein de ses services (après un audit de labellisation réalisé par l'AFAQ-AFNOR). Les importants travaux d'amélioration de l'accueil physique des usagers réalisés en 2009-2010 avaient conduit à la suspension du Label. En 2011, la préfecture a engagé des actions afin

de permettre le retour au niveau de qualité attesté par le Label Marianne ; un nouvel audit de labellisation est prévu au 1er semestre 2012.

La dématérialisation des procédures

Deux nouvelles avancées sont intervenues au 1er janvier 2012 en matière de simplification des demandes des

usagers (télédéclaration) : les déclarations de création ou de dissolution d'associations ainsi que les changements d'adresse pour les cartes grises peuvent désormais se faire par internet (plus de renseignements sur le portail mon.service-public.fr).

La communication de l'État

Un nouveau portail internet des services de l'État en Loire-Atlantique a été mis en ligne en 2011. Il est accessible à l'adresse suivante: loire-atlantique.gouv.fr.

Garantir le bon fonctionnement de la vie démocratique

L'organisation des élections

Deux scrutins ont marqué l'année 2011 : le renouvellement de la moitié des conseillers généraux de la Loire-Atlantique (30 cantons) et le scrutin sénatorial pour le renouvellement des cinq sénateurs du département.

Au titre du scrutin cantonal (20 et 27 mars 2011), 30 cantons ont été renouvelés, représentant 475 806 électeurs inscrits avec une moyenne de près de 6 candidats par canton. Le taux d'abstention a dépassé les 55% au premier tour et était proche de 60% au second tour. Désormais tous les conseillers généraux élus dans le département ont un suppléant, ce qui permettra en cas de vacance du siège de titulaire de pouvoir immédiatement au remplacement jusqu'au prochain renouvellement général.

En 2011, cinq sièges de sénateurs étaient à renouveler sur la base d'un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Le corps électoral comptait 2562 grands électeurs. Cinq listes étaient candidates. A l'issue du scrutin, fixé le dimanche 25 septembre une femme et quatre hommes ont été élus.

L'accompagnement de la vie associative

En 2011, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré la création de 1462 associations, ainsi que 5718 modifications de statuts et 377 dissolutions. Les services chargés des associations sont pleinement intégrés au sein de la mission d'animation interministérielle des associations (MAIA) animée par la DDCS. La création de 14 fonds de dotation (dispositif créé par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie) en 2011 est à souligner, avec des objets divers tenant au social, au culturel, à l'environnement ou encore à la recherche.



Le renforcement de la qualité juridique interne

La qualité juridique interne



L'administration territoriale de l'État a pour objectif continu de sécuriser au plan juridique les actes pris par et au nom du préfet. Il s'agit de limiter les risques de contentieux et d'engagement de la responsabilité de l'État. La préfecture - direction juridique et des

relations avec les collectivités territoriales - assure le pilotage interministériel de la fonction juridique. Elle centralise les contentieux et coordonne la défense des intérêts de l'État tant au plan départemental que pour les services régionaux. Elle est l'interlocuteur unique du juge administratif.

Elle assure la conception et la mise au point de l'ensemble des mémoires que l'État doit produire dans le cadre de la défense des contentieux engagés à l'encontre des décisions prises par l'autorité préfectorale en toutes matières (à l'exception du contentieux des étrangers et du contentieux fiscal). Elle défend également les dossiers d'engagement de la responsabilité de l'État et instruit à ce titre l'ensemble des demandes indemnitaires par la voie transactionnelle.

Depuis le 1er novembre 2008, cette mission stratégique s'est élargie à la défense contentieuse des services déconcentrés régionaux de l'État, permettant de gagner en efficacité et en cohérence. La direction procède, en outre, à l'expertise juridique de toute question de droit présentant un degré de complexité et d'enjeux particuliers. Cette mission contribue au renforcement continu de la qualité juridique interne. Une réflexion est engagée visant à doter tous les services de l'État d'une capacité d'expertise externe.

Bilan des contentieux en 2011

Au niveau départemental :

272 recours contentieux ont été enregistrés, soit un chiffre nettement supérieur à celui de l'année précédente (142). Cette augmentation s'explique notamment par la présence d'une « série » de 52 recours introduits contre l'arrêté de cessibilité pris pour le projet d'aéroport. On recense ainsi : 189 recours pour excès de pouvoir, 64 référés suspension, 7 recours de plein contentieux, 6 référés-expertise et 6 référés préfectoraux.

Au niveau régional :

En 2011, 37 recours contentieux ont été enregistrés, soit un chiffre comparable à celui de l'année précédente (43).

Immigration, asile et intégration

La maîtrise de l'immigration

La maîtrise de l'immigration est restée une priorité de l'État en 2011. Elle repose sur la lutte contre l'immigration clandestine et sur la mise en œuvre effective des mesures

de refus de séjour avec obligation de quitter le territoire. Le dispositif mis en place vise à privilégier les départs volontaires (aidés ou non aidés) ; les mesures de reconduite à la frontière n'interviennent que si l'étranger s'est maintenu sur le territoire malgré une décision de refus de séjour.

La demande d'asile

La demande d'asile s'est accrue en Loire-Atlantique à un rythme nettement plus rapide que celui constaté en France (+ 31 % en 2011 contre + 8 % au niveau national). En regard, plus de 8 millions d'euros ont été mobilisés en 2011 pour l'accueil des demandeurs d'asile (3,4 millions d'euros pour les centres d'accueil de demandeurs d'asile, 4,8 millions pour l'hébergement d'urgence). Les seuls crédits d'hébergement d'urgence ont augmenté de 220 % de 2009 à 2011.

L'insertion des populations immigrées

La politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées est mise en œuvre par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) et par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), avec l'appui de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). La DRJSCS anime le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Les crédits mobilisés dans ce cadre sont passés de 695 250 euros en 2010 à 862 555 euros en 2011. L'OFII propose aux primo-arrivants la signature de contrats d'accueil et d'intégration (CAI ; 1213 CAI ont été signés en 2011 contre 1240 en 2010).

LES MOYENS DE L'ETAT

Les dépenses

Dans un contexte économique contraint, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État ont augmenté de 15 %, passant de 10,13 milliards en 2010 à 11,69 milliards en 2011 ; les recettes fiscales perçues par l'État ont parallèlement augmenté, passant de 7,8 milliards en 2010 à 8,2 milliards en 2011 ; cependant le différentiel entre les dépenses et les recettes a augmenté de 1,19 milliards par rapport à l'année dernière (2,33 milliards en 2010 contre 3,49 en 2011).

Le traitement des fonctionnaires s'est élevé à 3,465 milliards d'euros et les pension à 4,038 milliards d'euros, ces deux postes représentant 64,15 % des dépenses totales de l'État en 2011.

en millions d'euros	2011	2010
Dépenses de personnel	7503	5441
Dépenses sans ordonnancement	878	3086
Dépenses après ordonnancement	563	1537
Avances collectivités	2701	
Fonds européens	51	68
Total	11696	10132

Les recettes

Les recettes de l'État dans le département se sont élevées à 8,2 milliards d'euros. Le taux de paiement des impôts des particuliers s'élève à 99,45 % ; le taux de paiement dématérialisé est de 61,01 % (91,91 % pour l'impôt sur le revenu, 57,28 % pour la taxe d'habitation et 48,03 % pour la taxe foncière).

Impôt sur le revenu (de l'année N-1)		
	2011	2010
Nombre de foyers fiscaux	710497	702745
Nombre d'imposables	397522	393905
Montant total de l'impôt	769,5 M€	715,6 M€
Prime pour l'emploi		
Nombre de bénéficiaires	140208	149063
Montant	60,5 M€	65,2 M€
Impôt sur les sociétés		
	2011	2010
Nombre de sociétés et autres personnes morales passibles de l'IS	31039	27886
Produits	579 M€	506 M€
Taxe sur la valeur ajoutée		
	2011	2010
Nombre total d'assujettis	66026	76817
Produits	1882 M€	1 802 M€
Fiscalité directe locale		
	2011	2010
Taxe d'habitation : nombre d'articles	647958	640368
Taxe d'habitation : produits	502 M€	417 M€
Foncier bâti : nombre d'articles	527231	517268
Foncier bâti : produits	618 M€	581,3 M€
Foncier non bâti : nombre d'articles	277869	276659
Foncier non bâti : produits	22,9 M€	23,4 M€
CVAE- ex Taxe professionnelle : données non disponibles	73844	70674
CFE- ex Taxe professionnelle : nombre d'articles		
Taxe professionnelle : produits (données non pertinentes en raison de la réforme de la taxe professionnelles)	157,2 M€	142,3 M€
Droits d'enregistrement Impôt sur la fortune		
	2011	2010
Nombre de déclarants imposables	4928	11102
Montant des droits recouverts	57,4 M€	54,2 M€

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Consolider la fonction de conseil

Développé en amont du contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, leurs actes les plus complexes. Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités. Ils bénéficient de l'appui et de l'expertise de la direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales, afin de sécuriser au plan juridique les interventions. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour permettre d'apporter les conseils les plus adaptés, notamment la possibilité pour les collectivités de recourir à la messagerie fonctionnelle (pref-collectivites-locales@loire-atlantique.gouv.fr). Une lettre électronique hebdomadaire permet de diffuser des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. Ainsi, en 2011, les collectivités ont été notamment sensibilisées sur les risques encourus par la souscription d'emprunts structurés.

Moderniser la mission de contrôle de légalité

Adoption d'une stratégie de contrôle répondant aux orientations nationales tout en intégrant les caractéristiques locales

Sur le contrôle de légalité, au cours de l'année 2011, 14,4% des actes non budgétaires (16 % en y ajoutant les actes budgétaires) transmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité ont été contrôlés ; ce qui représente un volume de 21 487 actes contrôlés sur les 149 348 actes reçus. Un plan départemental de contrôle des actes de commande publique a été élaboré en 2011, afin de mieux définir les axes prioritaires de contrôle en prenant appui sur l'expertise des services de la préfecture, de la DRFIP, de la DIRRECTE et de DDPP. Répondant aux orientations nationales, la formalisation de la stratégie de contrôle a été étendue en 2012 à l'ensemble des autres thématiques, avec un objectif de contrôle de 20% des actes reçus.

Pour le contrôle budgétaire, la même démarche est engagée, 100% des budgets primitifs 2011 ont été contrôlés, 79,49% l'ont été en respectant le délai d'un mois (83,63 % de budgets primitifs de communes et 67,74% d'EPCI). Sur les 96,05% des comptes administratifs 2010 reçus, 53% ont été contrôlés. De nouveaux outils supports ont été créés pour permettre un meilleur suivi et une plus grande traçabilité des actes et des observations. Enfin, une stratégie de contrôle a été élaborée permettant de prioriser les actes et les collectivités à contrôler au regard des enjeux et des risques.

Poursuite du déploiement de la télétransmission des actes

Au 1er janvier 2012, 278 collectivités, structures intercommunales et établissements publics adhèrent à l'application ACTES soit 56 de plus qu'en 2010 et une augmentation de 25%. Le taux de télétransmission (nombre d'actes télétransmis rapporté au nombre d'actes reçus) a connu une forte progression depuis l'année de sa mise en oeuvre, en passant de 2% en 2007 à 26% en 2011. A la fin de l'année 2011, le déploiement de la nouvelle application « ACTES budgétaires » a également débuté. Dès le 1er trimestre 2012, 65 collectivités territoriales ont signé un avenant de télétransmission. La Loire-Atlantique reçoit 153 000 actes par an et se situe parmi les premiers départements de France pour le taux de télétransmission.



Dématérialisation des ACTES BUDGÉTAIRES

L'adoption du nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale

La mise en oeuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 10 décembre 2011 a conduit à installer, dès le 8 avril, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), en vue d'élaborer le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). A l'issue d'un processus de concertation et de réflexion entre l'Etat et les élus locaux et compte tenu du développement très favorable de l'intercommunalité en Loire-Atlantique (couverture complète du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - à fiscalité propre et d'une taille supérieure à 5 000 habitants), le nouveau schéma départemental a été approuvé, après avis favorable unanime de la CDCI, par arrêté du préfet le 23 décembre 2011. Le schéma fixe les objectifs suivants :

- La résolution de la discontinuité territoriale de la Communauté de communes de Vallet (en raison de l'adhésion de la commune de La-Boissière-du-Doré à cette communauté) au 1er juin 2013. Une solution de base est envisagée, le rattachement de la commune de La-Boissière-du-Doré à la Communauté de communes Loire-Divatte. D'autres options sont également étudiées.
- La simplification du paysage intercommunal en prescrivant la réduction progressive du nombre de syndicats. 76 syndicats sur 112 font l'objet d'une mesure de rationalisation (dissolution, fusion, évolution des périmètres et des compétences...).
- La rationalisation de la carte intercommunale des structures intervenant dans des domaines relevant de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement (déchets, assainissement, eau potable, énergie...), domaine particulièrement important pour les usagers.

EVOLUTIONS, RAPPROCHEMENTS ET MISES A L'ETUDE ENCOURAGES PAR LE SCHEMA
EPCI A FISCALITE PROPRE



Au 1^{er} janvier 2012, la situation des 130 structures de coopération intercommunale du département est la suivante:

1 communauté urbaine,
2 communautés d'agglomération,
19 communautés de communes,
77 syndicats intercommunaux,
31 syndicats mixtes.
Par ailleurs le département comprend également :
1 institution interdépartementale,
6 pays reconnus au 31/12/2011,
et 4 établissements publics de coopération culturelle.

Par ailleurs, le schéma préconise, notamment à titre d'orientations, le rapprochement d'EPCI à fiscalité propre et l'évolution de communautés de communes en communauté d'agglomération. Ces mesures feront l'objet d'études par les acteurs locaux. Les services de l'Etat apporteront leur expertise et leur appui technique à ces études et accompagneront les projets des collectivités locales.

Les dotations de l'État aux collectivités

La préfecture assure le versement des dotations aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, département et région). Ces dotations se sont élevées à 1,3 milliards d'euros en 2011. Le montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités a augmenté entre 2010 et 2011 de 0,12% malgré un contexte de restriction budgétaire. Les évolutions ont porté principalement sur :

- Les aides au fonctionnement (dotations et compensations) (+0,56%) dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'est accrue 0,11 % en 2011.
- Les aides à l'investissement ont logiquement diminué en 2011 de 6,33% du fait du versement du FCTVA sur une seule année de dépenses à l'issue de la mesure mise en œuvre sur le plan de relance - FCTVA.
- Les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences + 2,88 % en 2011.
- La mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle a été marquée par le versement direct aux collectivités du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et pour la 1ère année des cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

- En complément de la péréquation verticale, la péréquation horizontale s'est opérée, en 2011, au niveau des départements, sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Une nouvelle phase de péréquation interviendra avec la création du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales en 2012 et par la péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises entre les départements et les régions en 2013 pour finaliser le dispositif.

Le tableau en annexe présente le détail des différentes dotations versées à l'ensemble des collectivités (région, département, communes et groupements de communes).

Par ailleurs, en complément des dotations de l'État, il convient de signaler que les ressources fiscales du département se sont établies à 160,3 millions d'euros pour la taxe foncière (sur le bâti), à 1,3 millions d'euros au titre des allocations compensatrices (TFPB) à 148,3 millions d'euros émanant des recettes issues des nouvelles taxes CVAE et IFER après réforme de la TP et 58,7 millions d'euros au titre des abattements sur le foncier bâti, la taxe sur les conventions d'assurance et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Soit un total de 368,6M€ auquel s'ajoutent 42,9 millions d'euros en DCRTP et GIR afin de compenser la perte de recettes due à la réforme de la taxe professionnelle.

En complément de ces concours financiers de l'Etat versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2011, les maîtres d'ouvrage du public et du privé de la Loire-Atlantique ont bénéficié de la programmation des crédits suivants sur les trois fonds d'intervention listés ci-dessous :

Programmation des crédits sur le FEDER, le FNADT, LE FISAC	2011
FEDER Fonds européen de développement régional	9 200 000,00 €
FNADT Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	3 892 185,00 €
FISAC Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	649 221,00 €
<i>Total</i>	13 741 406,00 €

Les concours financiers de l'Etat versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2011.

1) Principales aides au fonctionnement	2011
La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'Etat):	
La dotation forfaitaire pour toutes les communes	257 024 233 €
La dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	70 513 423 €
La dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	127 755 203 €
La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 917 723 €
La dotation de solidarité rurale (DSR)	19 594 702 €
La dotation globale de fonctionnement du département	193 957 679 €
La dotation globale de fonctionnement de la région	263 137 542 €
<i>Sous-total</i>	942 900 505,00 €
Compensation des pertes de base d'imposition à la taxe professionnelle	-
La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	19 676 020,00 €
La dotation spéciale instituteurs	185 328 €
La dotation particulière élu local	78 204,00 €
<i>Sous-total</i>	19 939 552,00 €
Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	68 115 576,00 €
Compensation de la suppression de la taxe sur les appareils automatiques	206 485,00 €
Total	1 031 162 118,00 €

2) Les aides à l'investissement	2011
Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	112 441 916,00 €
La dotation provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière	10 877 542,00 €
La dotation provenant du produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	730 361,00 €
La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	6 203 010,00 €
La dotation globale d'équipement (DGE) du département	3 211 597,00 €
Total	133 464 426,00 €

3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences	2011
Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	16 886 639,00 €
Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	7 173 316,00 €
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	23 123 412,00 €
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	4 509 626,00 €
Concours particuliers de la DGD (urbanisme, bibliothèques municipales, ports maritimes de commerce et de pêche (+ permanents syndicaux))	6 394 318,00 €
Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	10 919 205,00 €
Compensation des charges résultant du transfert de RMI (Conseil général) TIPP	70 032 404,00 €
Compensation des charges FM DI	7 892 776,00 €
Dotation <u>exceptionnelle</u> art 103 LFR 2008 ; transfert CNI et passeports	612 423,00 €
Dotation "titres sécurisés" communes équipées de stations titres d'identité	291 740,00 €
Dotation « régisseur de police municipale »	7 099,00 €
Total	147 842 959,00 €
TOTAL GENERAL	1 312 469 503,00 €

Contributions:

Préfecture de la Loire Atlantique
6 quai Ceineray
BP 33515
Préfecture
44035 NANTES CEDEX 1

Direction départementale des territoires et de la mer - Loire-Atlantique (DDTM)
10, boulevard Gaston-Serpette
BP 53606
44036 Nantes Cedex 1

Direction départementale de la cohésion sociale - Loire-Atlantique (DDCS)
MAN
6, rue René-Viviani
CS86227
44262 Nantes Cedex 2

Direction départementale de la protection des populations - Loire-Atlantique (DDPP)
10, boulevard Gaston Doumergue
44263 Nantes Cedex

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire (DREAL)
34 place Viarme
BP 32205
44022 Nantes Cedex 1

Unité territoriale - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Loire-Atlantique (DREAL)
La Chantrerie
2, rue Alfred-Kastler
BP 30723
44307 Nantes Cedex 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Pays de la Loire (DIRECCTE)
Immeuble Skyline
22, mail Pablo-Picasso
BP 24209
44042 Nantes Cedex 1
<http://www.direccte.gouv.fr>

Unité territoriale - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Loire-Atlantique (DIRECCTE)
Tour de Bretagne
place de Bretagne
BP 72423
44047 Nantes Cedex 1

Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC)
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 NANTES CEDEX 1
<http://www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr>

Agence régionale de santé - Pays de la Loire (ARS)
17, boulevard Gaston-Doumergue
44200 Nantes
<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>

Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé - Loire-Atlantique (ARS)
CS 56233
44262 Nantes Cedex 2

Inspection académique de Loire Atlantique
7 route de Jonelière
Inspection académique de Nantes
44300 NANTES
<http://www.ia44.ac-nantes.fr>



Directeur de publication : Christian de LAVERNÉE, préfet de la région Pays-de-la-Loire,
préfet de la Loire-Atlantique

Crédits photos : préfecture de la Loire-Atlantique et services de l'Etat

Jean-Luc Martin, DREAL (p. 9,31 ,37)

Inspection académique (p. 26)

DRAC (p. 27 et 29)

Juin 2012

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515 - Nantes

Tél : 02 40 41 20 20

prefecture@loire-atlantique.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr